

Insee Dossier

Auvergne-Rhône-Alpes



N° 1

Juin 2017

L'économie des zones de montagne

Édito

Née de l'union de deux territoires complémentaires au relief marqué, Auvergne-Rhône-Alpes forme aujourd'hui la première région française de montagne. Couvrant les deux tiers de sa superficie, les zones de montagne y accueillent 2,8 millions d'habitants.

Cette identité forte et singulière, Auvergne-Rhône-Alpes la révèle grâce à dans la présence de trois massifs aux aspects très divers : les Alpes, le Massif central et le Jura. Le relief a façonné l'histoire de ces territoires, mais a conditionné aussi leur peuplement et leurs activités économiques.

Dans l'économie montagnarde, l'agriculture tient une place centrale. Ainsi, l'élevage constitue la principale activité économique pour de nombreuses petites communes rurales du Massif central. L'image de la montagne et ses atouts sont valorisés au travers de productions régionales très diverses, qui font l'objet de nombreuses démarches de qualité. Fort de destinations reconnues, le tourisme y génère plus de 68 000 emplois directs, notamment dans les Alpes du Nord. Ancrée historiquement dans certains territoires comme le Jura, l'industrie conserve des productions bien spécifiques dans le domaine de la métallurgie, des industries du bois ou de l'agroalimentaire.

Enrichir la connaissance de nos territoires de montagne, des ressources qui les font vivre, des facteurs qui accompagnent ou entravent leur développement, tel est l'objectif de ce dossier réalisé par l'Insee et la Draaf. Sécuriser les conditions de travail des saisonniers et relever les défis imposés par le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs pour l'activité touristique. La poursuite du désenclavement et l'ouverture numérique sont prioritaires pour l'attractivité des espaces ruraux montagneux. C'est la diversité de ces espaces qui est mise en lumière et par là-même, celle des enjeux auxquels l'action publique devra répondre par des politiques territorialisées.

Bonne lecture.

Le Directeur régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Auvergne-Rhône-Alpes



Gilles PELURSON

Le Directeur régional de l'Insee
Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-Philippe GROUTHIER

Sommaire

Édito	3
Caractéristiques naturelles	7
Agriculture et forêt	10
Tourisme	14
Conditions d'emploi	17
Industrie	20
Développement économique et accessibilité	23
Chiffres-clés	26

Caractéristiques naturelles :

Deux tiers de la superficie régionale en zone de montagne

La caractéristique montagne contribue très fortement à l'identité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les zones de montagne recouvrent les deux tiers de son territoire et abritent un peu plus du tiers de sa population. Réparties de part et d'autre de la vallée du Rhône, elles présentent une grande diversité de relief, de paysages et de peuplement. Les plateaux du Massif central ont ainsi favorisé l'installation de la population en altitude et de façon dispersée tandis que le relief escarpé des Alpes a conduit les habitants à se regrouper le long des vallées. Dans les zones montagneuses plus qu'ailleurs, les facteurs naturels ont une incidence sur les activités économiques. L'altitude et la pente constituent ainsi des freins à l'accessibilité et limitent parfois la productivité du travail. Les milieux naturels sont aussi porteurs d'atouts, valorisés par l'agriculture et le tourisme.

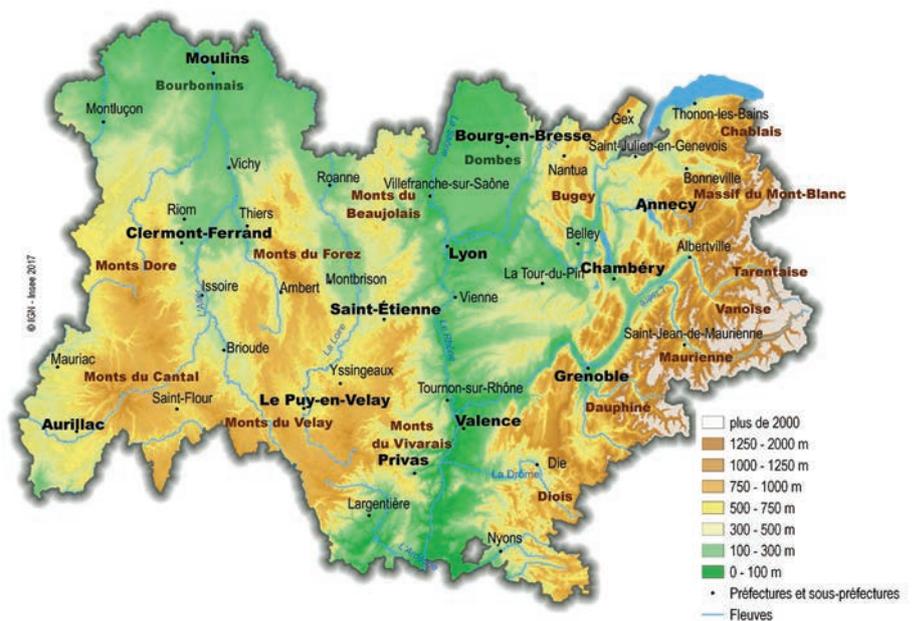
Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

La région Auvergne-Rhône-Alpes possède une géographie riche façonnée par ses vastes espaces de montagne (figure 1). Elle a la particularité d'associer deux des principaux massifs montagneux français que sont le Massif central et les Alpes¹, mais également une partie de celui du Jura qui s'étend jusqu'au nord du département de l'Ain. Les fleuves du Rhône et de la Saône établissent une séparation naturelle entre ces ensembles montagneux. S'étendant sur la moitié ouest de la région, le Massif central, au relief volcanique, se compose de plateaux et de massifs de moyenne montagne. L'Est est le domaine des Alpes avec ses espaces de haute montagne et ses profonds sillons.

Un trait majeur de l'identité régionale

Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la première région française par l'étendue de ses espaces montagneux. En 2014, près de 2 530 communes² de la région sont classées « montagne », au sens des réglementations européennes et nationales (figure 2). Ces zones de montagne sont définies selon des critères d'altitude et de pente (encadré). Elles couvrent 46 600 km², soit 67 % de la superficie régionale (figure 3). Il s'agit de la plus forte part parmi les régions métropolitaines après la Corse (93 %), devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (57 %) et Occitanie (45 %). Plus de la moitié de ces communes (54 %) se situent dans le Massif central. Cette composante géographique est notamment très présente dans le Cantal dont l'ensemble des communes font l'objet d'un classement en zone de montagne, ainsi

1 Une région de relief



Sources : Insee, Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

qu'en Haute-Loire. Du côté des Alpes, la zone montagne couvre une vaste part des départements savoyards ainsi qu'une partie de l'Isère et de la Drôme. Elle n'intègre pas à l'inverse certaines communes de fond de vallée, notamment les plus grandes comme Grenoble, Chambéry ou Annecy². Dans l'Ain, 133 communes formant le sud de l'arc jurassien (Montagne du Jura et Bugey) entrent dans le champ des zones de montagne. Le zonage inclut aussi quelques communes situées en bordure des massifs (Beaujolais) ainsi que dans les Mont-d'Or³.

Des différences de peuplement entre les espaces montagneux de l'est et de l'ouest de la région

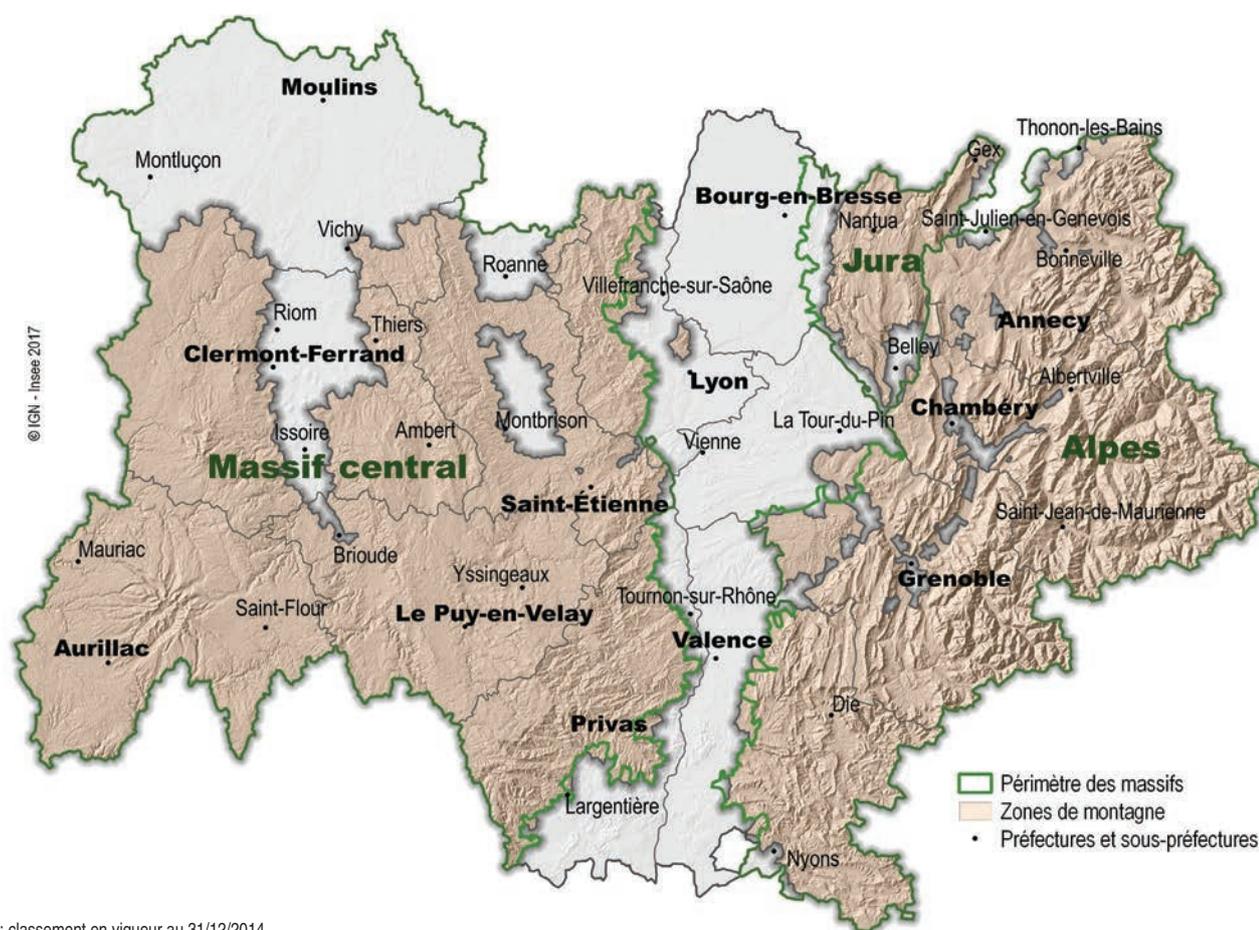
Les zones de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes forment des espaces peu denses. En 2013, elles regroupent 2 769 000 habitants, soit 36 % de la population régionale, alors qu'elles s'étendent sur plus des deux tiers du territoire. La densité de population y atteint ainsi 59 habitants au km² en moyenne, contre 214 dans le reste de la région. La moitié des communes de

¹ La région représente à elle seule près de la moitié de la superficie du Massif central et du massif des Alpes.

² Classement au 31/12/2014 dans la géographie communale en vigueur à cette date.

³ Ces communes entrent bien dans le périmètre des zones de montagne retenu pour l'étude. Elles n'ont cependant pas été rattachées à un massif particulier et à ce titre, ne font pas l'objet d'une analyse séparée dans la suite de l'étude.

2 Six communes sur dix sont classées en zone de montagne



Note : classement en vigueur au 31/12/2014.

Sources : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

montagne de la région comptent ainsi moins de 400 habitants et seulement 10 % des communes en comptent plus de 2 200. Saint-Étienne est de loin la plus peuplée (173 000 habitants en 2013), suivie de Saint-Martin-d'Hères, Saint-Chamond, Aurillac et Yonnax, qui abritent chacune une population comprise entre 20 000 et 40 000 habitants.

Par nature, les communes de montagne se distinguent par leur altitude, 664 mètres en moyenne contre 293 en dehors des zones de montagne, ainsi que par une pente importante (figure 4). Les massifs ont néanmoins des caractéristiques physiques différentes. Le dénivelé est plus prononcé dans les Alpes et certains chefs-lieux de communes se retrouvent à des altitudes très élevées, comme Chamrousse ou Val-d'Isère, à plus de 1 800 mètres. Ces communes sont peu nombreuses, car les espaces des hauts sommets sont composés de milieux naturels non habités (dont glaciers, pâturages naturels). Les communes situées en très haute montagne

sont ainsi très étendues comme Chamonix ou Bourg-Saint-Maurice, et le chef-lieu et les habitants sont localisés à des altitudes plus proches des 1 000 mètres. À côté de ces hauts sommets, un tiers des communes des Alpes¹ se situent plus près des vallées, à une altitude inférieure à 500 mètres. Au contraire, dans le Massif central, deux tiers des communes ont une altitude caractéristique de sa géographie de plateau (comprise entre 500 et 1 000 m). L'altitude des chefs-lieux de communes est ainsi en moyenne un peu plus élevée dans le Massif

central que dans les Alpes (696 contre 650). Ces caractéristiques induisent des logiques de peuplement différentes. Ainsi, la topographie plus modérée du Massif central a facilité une installation plus en hauteur et plus éparse de la population.

Dans les zones de montagne du Massif central, la densité avoisine seulement 51 habitants au km². En dehors des zones gagnées par la périurbanisation (contreforts du Pilat et Monts du Lyonnais notamment), l'emprise des espaces ruraux reste importante. À l'inverse, le relief

3 Auvergne-Rhône-Alpes marquée par les zones de montagne

Poids des zones de montagne

	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Part de la superficie en zone de montagne (en %)	66,8	23,3
Part des communes classées en zone de montagne (en %)	60,4	17,1
Part de la population résidant en zone de montagne (en %)	35,7	7,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2013, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt 2014

¹ Note : Il est fait référence ici (et dans le reste de l'étude) aux communes de montagne de la région rattachées à ces massifs et non aux massifs pris dans leur ensemble, qui recouvrent plusieurs régions. De même, dans la suite de l'étude, les appellations « zones de montagne », « zone montagne », « montagne » renvoient uniquement au périmètre régional des zones de montagne.

accidenté des Alpes, façonné par des sommets élevés et de profondes vallées, a favorisé une implantation de l'habitat à plus basse altitude et la formation d'un tissu urbain plus dense. Les habitants se concentrent ainsi principalement sur des territoires resserrés au fond des vallées. La densité y est un peu plus importante (68 hab./km²).

L'incidence économique des milieux naturels

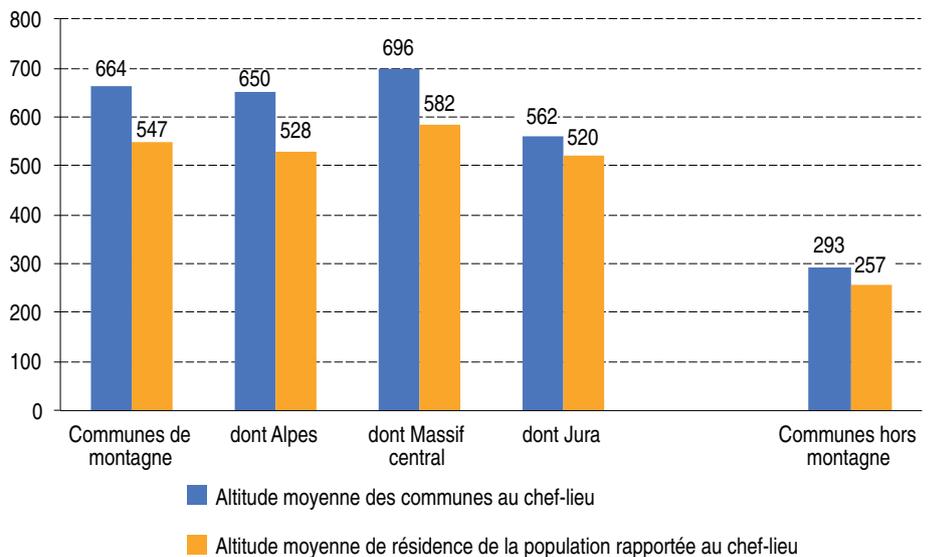
Les régions montagneuses tirent leur identité et leur singularité de caractéristiques naturelles particulières liées à l'altitude, à la pente et au climat. Elles constituent depuis plusieurs décennies un axe majeur de la politique d'aménagement du territoire français. Le législateur leur reconnaît ainsi « des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques » qui justifient le versement d'aides compensatoires, dans le domaine agricole notamment (loi n°85-30 du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne », voir encadré). La pente s'impose comme un obstacle technique dans les divers travaux d'aménagement ; elle augmente aussi considérablement les coûts de construction et d'entretien des infrastructures (routes, voies ferrées, fibre optique...) ou des bâtiments. Aussi, les difficultés de transports amplifiées en circulation hivernale peuvent constituer de véritables freins à l'implantation des entreprises dans les zones les plus isolées.

Les cycles naturels induisent une forte saisonnalité des activités économiques, à laquelle les territoires de montagne ont su s'adapter. Ils s'appuient sur les nombreux

4 Une altitude de résidence plus élevée dans le Massif central que dans les Alpes

Altitude des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes

en mètres



Note : L'altitude de résidence de la population est obtenue en pondérant l'altitude des communes par leur population.
Sources : Insee, Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

atouts et potentiels de développement que les milieux naturels leur procurent. Les espaces non artificialisés (espaces naturels, agricoles ou forêts) couvrent ainsi 97 % de la surface en zone de montagne (contre 90 % hors montagne). Leur richesse et leur diversité contribuent au développement des activités agricoles, et également à celle de l'offre touristique, alliant tourisme de neige, thermalisme et tourisme vert. Couvertes à 46 % de forêts, les zones de montagne disposent également d'un fort potentiel sylvicole (en partie exploité) et de ressources énergétiques (minerais, eau) qui ont soutenu leur développement industriel. ■

Pour en savoir plus

- « Chap. 3 - Le relief », *Manuel de géopolitique*, Patrice Gourdin, mai 2015, édition du Diploweb.com
- « L'attractivité des montagnes auvergnates s'infléchit », *Insee Flash Auvergne* n° 6, janvier 2015
- « Tome 1 - Géographie physique, humaine et urbaine », *Atlas Auvergne-Rhône-Alpes*, octobre 2015

Les communes classées en zone de montagne

Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976.

La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

La directive 76/401 précise les critères de classement pour la France.

Le classement en zone de montagne est retenu à partir de :

- une altitude moyenne de 600 m dans les Vosges, 700 m dans les autres massifs, 800 m dans les versants méditerranéens
- ou une pente de 20 %
- ou une combinaison d'une altitude minimale de 500 m et d'une pente moyenne de 15 %.

La réglementation européenne est complétée par une réglementation nationale. Ainsi, loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne » reconnaît la spécificité des espaces de montagne et crée un cadre législatif adapté. Elle définit les territoires de montagne à travers deux zonages :

- les zones dites de montagne d'une part (elles relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels)
- et les massifs d'autre part (élargis aux zones qui leur sont immédiatement contiguës et formant avec elles une même entité géographique, économique et sociale) construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne sur la base d'entités administratives compétentes.

L'article 3 de la loi Montagne, modifié par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016, précise : « les zones de montagne se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Elles comprennent, en métropole, les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus :

- soit à l'existence, en raison de l'altitude, de conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie
- soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux
- soit à la combinaison de ces deux facteurs lorsque l'importance du handicap, résultant de chacun d'eux pris séparément, est moins accentuée ; dans ce cas, le handicap résultant de cette combinaison doit être équivalent à celui qui découle des situations visées aux 1° et 2° ci-dessus ».

Agriculture et forêt : Une activité économique structurante centrée sur l'élevage

En Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur agricole, sylvicole et agroalimentaire assure plus de la moitié de l'emploi dans quelque 600 communes rurales, situées essentiellement dans le Massif central. Les exploitations agricoles de montagne occupent 67 800 actifs permanents. L'agriculture demeure une activité incontournable pour la gestion des paysages qu'elle entretient au travers de l'élevage. Malgré des aides importantes destinées à compenser des surcoûts de production et permettre le maintien sur le marché, le travail agricole en montagne génère des revenus faibles. Dans ces conditions, la production sous signe de qualité, la vente en circuits courts ou la diversification permettent de sécuriser le revenu des exploitations. La filière bois offre aussi un potentiel de développement important.

Clotilde Meyronneinc et Benoît Fontaine (Draaf), Caroline Anguier, Anna Simon (Insee)

Les espaces montagnards présentent une forte tradition agricole. La présence de vastes prairies a favorisé depuis des décennies le développement des activités d'élevage. En 2010, plus de 37 000 exploitations sont situées en zone de montagne, soit 59 % des exploitations agricoles de la

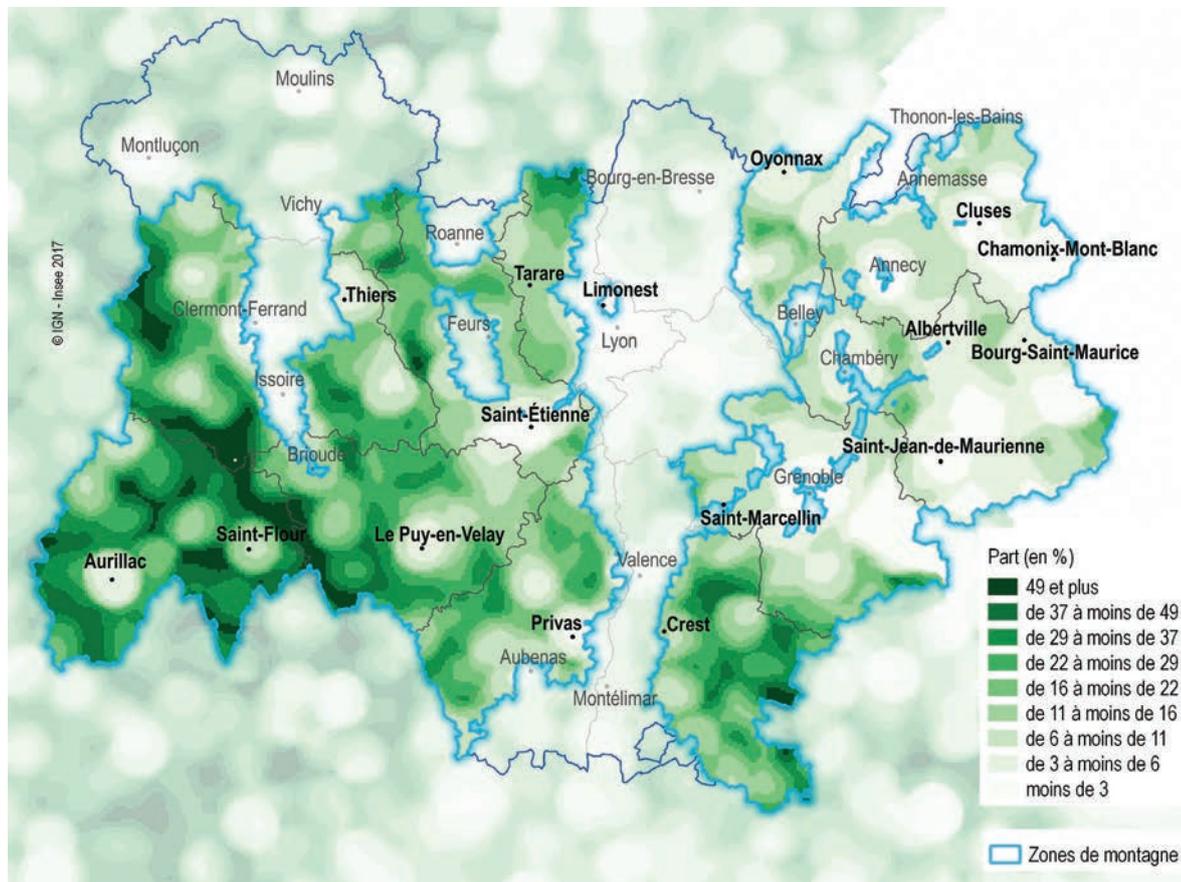
région. Elles valorisent une superficie d'1,7 million d'hectares, composée pour l'essentiel de prairies. Au vu du relief et de l'altitude, le potentiel de production est néanmoins limité par de moindres possibilités de mécanisation et par les conditions climatiques.

L'agriculture, la sylviculture et l'agroalimentaire, socles des économies de moyenne montagne

En 2013, 4,4 % des emplois en zone de montagne sont dédiés à l'agriculture et à la sylviculture, 2,6 % à l'agro-alimentaire et

1 Les activités agricoles et agroalimentaires assurent 16 % des emplois cantaliens

Part des emplois dans l'agriculture, la sylviculture et les industries aval¹

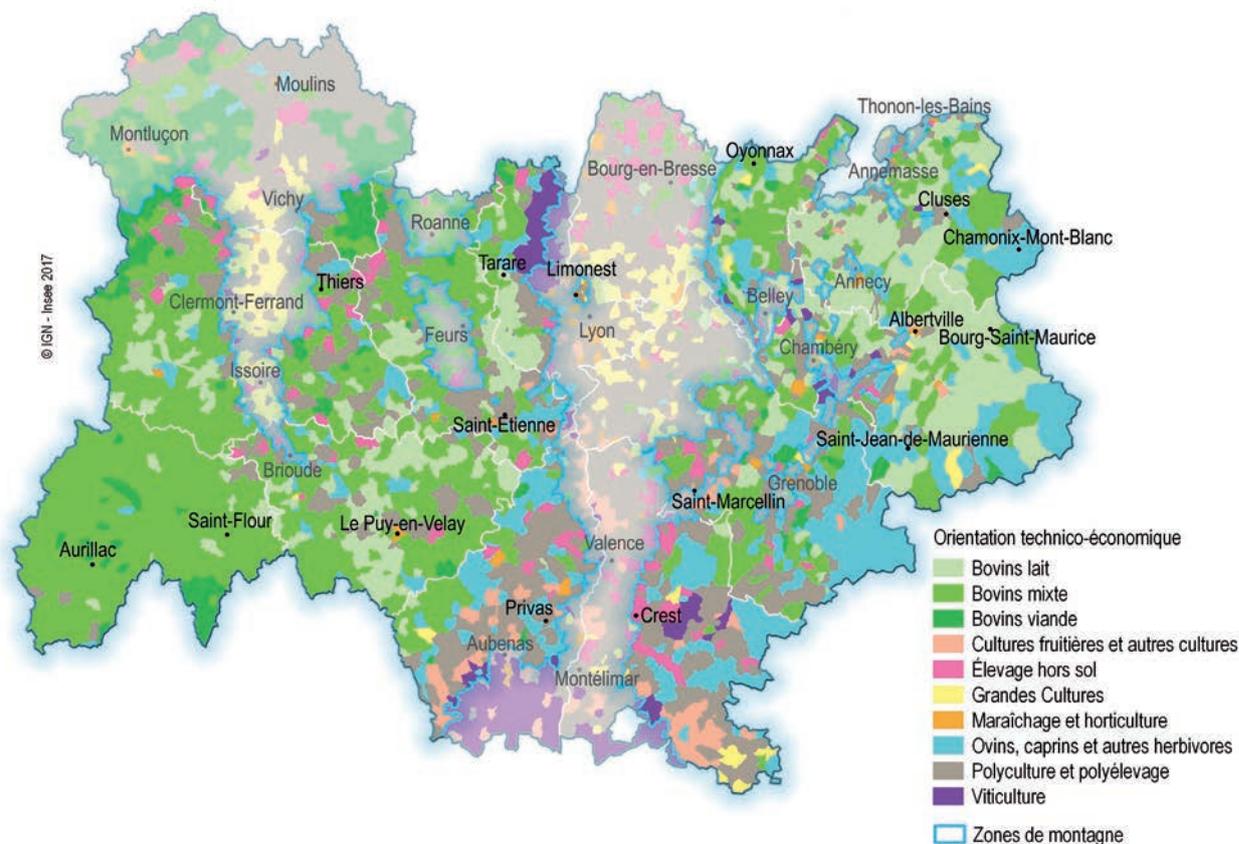


¹ Agriculture, sylviculture et pêche ; Fabrications d'aliments, de boissons et autres produits de base hors tabac ; travail du bois, industrie du papier, imprimerie

Source : Insee, Recensement de la population 2013

2 Des productions agricoles variées autour de l'élevage d'herbivore

Orientation technico-économique de la commune



Note : l'otex de la commune est déterminée par agrégation des productions de toutes les exploitations ayant leur siège sur la commune.
Source : Agreste, Recensement agricole 2010

1,2 % à l'industrie du bois et du papier. Ces activités économiques sont structurantes pour les zones de montagne. Elles y représentent au total 8,2 % des emplois, contre 4,3 % dans le reste de la région. Les emplois agricoles, sylvicoles et agroalimentaires sont relativement moins présents dans la Savoie. Leur poids est au contraire très élevé dans la Drôme, la Haute-Loire et surtout le Cantal, où il atteint en moyenne 16 % (figure 1). Ces secteurs pèsent fortement dans l'économie locale de petites communes rurales où ils demeurent les rares sources d'activité économique. Au moins la moitié des emplois en dépendent dans 24 % des communes de montagne, situées essentiellement dans le sud-ouest de la région.

Des terres surtout dédiées à l'élevage

Les conditions pédoclimatiques des zones de montagne placent naturellement l'herbe comme la ressource principale, valorisée par les élevages de ruminants. Plus de sept exploitations agricoles sur dix sont ainsi spécialisées dans les élevages d'herbivores, soit deux fois plus qu'en plaine.

L'élevage de bovins destinés à la viande ou combinant production de viande et de lait

domine dans le Massif central alors que, dans la moitié est de la région, les productions sont plus diversifiées (figure 2). De nombreux éleveurs laitiers exercent dans les Monts du Lyonnais, la Chaîne des Puys, le Cantal, la Haute-Loire ainsi que dans les départements savoyards. Les zones de montagne concentrent ainsi l'essentiel de la production laitière d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'élevage d'ovins et de caprins est très présent dans les départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Drôme. D'autres productions ont un poids économique important même si elles occupent moins de surface. Ainsi, les conditions climatiques sont favorables à la culture de la vigne en bordure orientale du Massif central (Beaujolais), en Savoie et dans l'Ain (vins de Savoie, Bugey), ainsi qu'en Ardèche et dans la Drôme. La grande majorité de ces vins sont produits sous IGP ou AOP. Des exploitations arboricoles maillent aussi les zones montagneuses des bordures de la vallée du Rhône. On y produit de la châtaigne ou des fruits à noyaux (cerise, abricot, pêche...). Enfin d'autres productions sont emblématiques de certaines zones de montagne comme la noix de Grenoble dans le Grésivaudan ou la lentille du Puy en Haute-Loire.

Une activité à caractère familial, un potentiel économique moindre

En 2010, 67 800 personnes participent à l'activité régulière des exploitations agricoles dans les zones de montagne de la région. La main-d'œuvre reste en majorité familiale et le recours au salariat est peu développé, ce qui est moins le cas en plaine où les exploitants font également appel à l'emploi saisonnier.

Les exploitations de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes pratiquent majoritairement une agriculture peu intensive sur une surface moyenne sensiblement équivalente à celles situées hors montagne (45 ha contre 48 ha). Les systèmes productifs dédiés à l'élevage d'herbivores, dans lesquels elles sont souvent spécialisées, présentent des contraintes importantes pour l'organisation du travail. Les conditions physiques des milieux montagnards occasionnent aussi des surcoûts, limitent la mécanisation et conduisent à une moindre productivité des systèmes. Avec 26 200 euros en moyenne entre 2013 et 2015, le résultat courant avant impôt¹ des exploitations de montagne est ainsi inférieur de 4 % à la moyenne régionale sur la même période (27 270 euros), elle-même inférieure de 26 % à la moyenne nationale. Pour

¹ Le champ du résultat courant avant impôt porte sur les moyennes et grandes exploitations.

compenser leurs handicaps territoriaux, les exploitations de montagne perçoivent des aides notamment dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (*définitions*) (90 % des montants régionaux distribués dans ce cadre leur reviennent). Plus de 300 millions d'euros leur ont par exemple été versés au titre de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN, *définitions*) en 2015, montant revalorisé jusqu'en 2017.

Pour compenser le faible niveau de leurs revenus, ou la plus forte saisonnalité des travaux, une partie des exploitants agricoles de montagne sont pluriactifs (*définitions*) : plus de 8 600 chefs d'exploitation et coexploitants exercent une autre activité (soit 19 %).

Une agriculture de montagne indispensable à l'aménagement des territoires

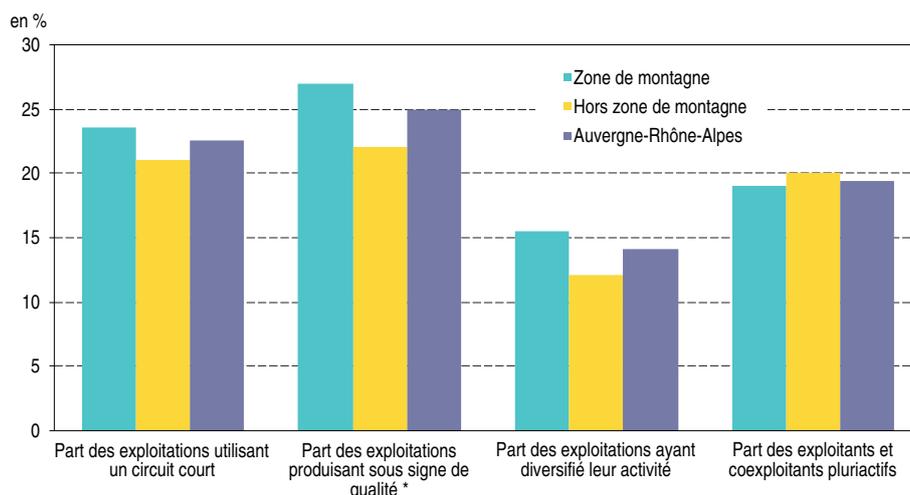
Dans la région, une exploitation agricole en zone de montagne sur quatre a disparu entre 2000 et 2010. Les surfaces agricoles reculent moins fortement, les exploitations continuant de s'agrandir. Ces tendances concernent également l'agriculture de plaine, cependant, le maintien du tissu agricole représente un enjeu particulièrement fort en montagne. Les agriculteurs, via leur présence et les services qu'ils rendent, contribuent à entretenir les paysages et les espaces naturels en limitant notamment la progression de la forêt. Ainsi, au-delà de sa fonction productive première, en préservant l'ouverture des paysages, l'activité agricole conforte l'attrait de la montagne en tant que lieu de loisirs et de ressourcement.

Le dépeuplement est l'une des causes de déprise agricole dans les plateaux du Massif central. À l'inverse, dans les vallées des Alpes, sous la pression démographique, le foncier agricole est aujourd'hui fragilisé par l'étalement urbain. Enfin, les pâturages d'altitude couvrent des surfaces étendues notamment propices aux activités pastorales (*définitions*) qui participent de l'identité agricole montagnarde.

Une agriculture qui joue la carte de la qualité des produits

Malgré des conditions difficiles de production, l'agriculture de montagne a su se différencier par des productions de qualité et de nombreuses appellations d'origine, en s'appuyant sur le capital géographique. En 2010, 27 % des exploitations des zones de montagne produisent sous AOP, IGP (plutôt pour les vins et fromages), Label Rouge (*définitions*) (notamment pour les viandes

3 Des démarches de valorisation plus présentes en montagne



* AOP, IGP ou Label Rouge
Source : Agreste, Recensement agricole 2010

et volailles) contre 22 % dans le reste de la région. Cette part est encore plus élevée dans le Rhône, le Cantal, la Drôme ainsi que dans les départements de Savoie où elle atteint 39 %. Les zones de montagne de la région recourent l'aire géographique de 72 AOP et 61 IGP (pour respectivement 82 AOP et 62 IGP dans l'ensemble de la région). Parmi celles-ci, les aires de production de 19 AOP et 9 IGP sont exclusivement situées en zone de montagne comme les fromages de Beaufort, Morbier, Laguiole, la Lentille verte du Puy, les vins Morgon, Regnié, Fleurie, Clairette de Die...

La progression du nombre d'exploitations en agriculture biologique est une tendance nationale, qui est encore plus marquée en montagne. En 2015, 2 700 producteurs produisent en agriculture biologique en zone de montagne : 6,2 % de la surface agricole est exploitée en bio contre 4,3 % pour le reste de la région. L'agriculture biologique montagnarde est très développée dans la Drôme, où elle concerne 44 % de la surface agricole et, dans une moindre mesure, en Ardèche (15 %).

Circuits courts : des démarches à poursuivre

Pour dégager de la valeur ajoutée, de nombreux agriculteurs s'engagent dans des démarches qui leur permettent de valoriser leurs produits, aussi notamment via un mode de commercialisation plus direct (*figure 3*). En 2010, 24 % des exploitations de montagne commercialisent leurs produits en circuits courts, un mode de vente qui relie directement producteur et consommateur ou n'implique qu'un seul intermédiaire. Ce type de commercialisation est pratiqué plus fréquemment pour la viande dans les exploitations d'élevage (28 % pour les ovins

et caprins, par exemple) ou pour les fruits en arboriculture (44 %).

La vente en circuits courts est fréquente dans la montagne rhônalpine qui dispose à ses portes d'un potentiel de consommation important (35 % en Savoie et jusqu'à 40 % dans la montagne ardéchoise...). Elle est en revanche beaucoup moins répandue dans l'ouest de la région. Elle constitue pour les agriculteurs un moyen de conforter et de sécuriser leurs revenus, les marchés de proximité étant moins touchés par les fluctuations conjoncturelles des prix.

La seule production agricole ne permet pas toujours d'assurer un revenu suffisant aux exploitants qui se diversifient vers d'autres activités complémentaires telles que la transformation des produits de la ferme, la vente directe, le travail à façon et l'agrotourisme... Au total, 16 % des exploitations de montagne de la région pratiquent au moins une forme de diversification. Là encore, ces activités complémentaires restent moins courantes dans les zones du Massif central que dans les massifs de l'est de la région.

Une forte présence d'industries agroalimentaires, autour des produits laitiers et des boissons

Les productions issues de l'agriculture ou de la pêche sont transformées en produits alimentaires finis. L'activité des exploitations agricoles s'inscrit ainsi dans des filières structurées autour d'entreprises d'aval directement installées dans les bassins de production. Ces dernières œuvrent principalement dans la transformation de la viande, la fabrication de produits laitiers

¹ Hors activités liées à l'artisanat commercial.

ou de boissons. Fin 2014, l'industrie agro-alimentaire¹ compte près de 15 000 postes et représente l'un des principaux secteurs industriels en montagne par son volume d'emplois. L'industrie laitière est particulièrement présente, en étant bien implantée dans le Cantal et en Haute-Savoie. Elle produit surtout des fromages, Auvergne-Rhône-Alpes regroupant la moitié des appellations fromagères françaises. La région se caractérise également par son dynamisme du secteur des boissons, avec en premier lieu l'eau. L'industrie des eaux de table emploie plus de 2 300 salariés, dont les trois quarts sont localisés dans la zone du Chablais (Evian) ou dans les Combrailles (Volvic).

La forêt : une ressource économique importante malgré des freins à la récolte

Couvrant 2,2 millions d'hectares, soit 46 % du territoire, la forêt marque de son empreinte

les paysages en zone de montagne. Elle constitue le premier mode d'occupation du sol dans les zones de montagne de l'Ain, de la Drôme ou de l'Ardèche. Le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire concentrent les plus gros volumes de bois récoltés. Les forêts des massifs d'Auvergne-Rhône-Alpes produisent des bois de haute qualité et offrent une variété d'essences du fait de l'étagement. Néanmoins, les fortes pentes induisent des conditions d'exploitation difficiles et le morcellement de la propriété freine aussi la valorisation de la ressource forestière. En 2015, 3,4 millions de m³ de bois ronds (bois exploités et façonnés avant transformation) ont été récoltés en Auvergne-Rhône-Alpes par des entreprises ayant leur siège dans les zones de montagne (soit 83 % de la récolte totale de la région). En quatre ans, les volumes collectés en zone de montagne ont progressé de 13 % alors qu'ils ont diminué de 5 % dans le reste de la région. Sur cette même période, le nombre

d'exploitants forestiers a augmenté de 9 %, tandis que hors zone de montagne, il a chuté de près de 47 %.

Les résineux (pour l'essentiel sapin, épicéa, douglas) fournissent l'essentiel de la récolte de bois d'œuvre. Le bois-énergie se développe fortement : + 61 % en zone montagne en 4 ans (+ 19 % dans le reste de la région) pour atteindre un volume de plus de 500 000 m³. Depuis 10 ans, les volumes de sciages en zone montagne sont stables avec environ 1,6 million de m³ soit plus de 90 % des volumes sciés dans la région. En 2015, plus de 300 scieries (sur près de 400 en région) sont situées en zone de montagne. Pour ces zones, tout particulièrement pour les territoires de moyenne montagne en recherche de leviers de développement, la filière bois représente un potentiel économique important. Les débouchés sont nombreux, du papier-carton à la charpente, en passant par l'approvisionnement de chaudières bois. ■

Définitions

Aides de la politique agricole commune (PAC)

La PAC actuelle est en application depuis 2015 et vise à soutenir l'ensemble des filières agricoles, à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux. Le premier pilier porte sur le soutien des marchés et des prix agricoles. Le second pilier consacré au développement rural est centré sur :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de sa multifonctionnalité ;
- la promotion de la protection de l'environnement en agriculture ainsi que des mesures forestières contribuant au développement durable ;
- la participation au développement des territoires ruraux.

Le bois-énergie représente le bois utilisé à des fins énergétiques (éclairage, chauffage, ...). C'est une énergie renouvelable et neutre en carbone.

Circuits courts

Modes de vente des produits agricoles impliquant au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Cette aide vise à maintenir de l'activité agricole dans les zones à « handicaps » naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne, en réduisant les différences de revenu entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. Elle participe donc à consolider l'activité économique et à préserver l'emploi dans les territoires de montagne. Elle constitue, en montant, la plus importante aide du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Industrie agro-alimentaire

Le champ des Industries agroalimentaires (IAA) couvre les industries alimentaires (division 10 de la nomenclature d'activités française - Naf rév. 2), la fabrication de boissons (division 11) et la fabrication de produits à base de tabac (division 12).

L'artisanat commercial est un sous-ensemble des industries alimentaires. Il rassemble les activités de charcuterie, boulangerie et pâtisserie artisanales (sous-classes 10.13B et 10.71B à D de la Naf rév. 2).

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Elle est définie par la part de chaque culture ou cheptel dans la Production brute standard (PBS) de l'exploitation.

Pastoralisme ou élevage pastoral

Système exclusif où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Une des spécificités est la transhumance, qui consiste à la montée du bétail dans les alpages au printemps et une descente en plaine en automne.

Pluriactivité

Elle est définie comme la pratique d'une activité non agricole, qu'elle soit principale ou secondaire.

Signes officiels de qualité

Les signes officiels de qualité pris en compte dans cette étude sont :

- pour les vins et les fromages : Appellation d'origine contrôlée (AOP) et Indication géographique protégée (IGP)
- pour les viandes et volailles : Label rouge.

Pour en savoir plus

- « La récolte de bois continue de progresser », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Analyses* n° 3, mai 2016.
- « Agriculture, agroalimentaire et forêt d'Auvergne Rhône-Alpes – panorama en chiffres et cartes », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Références* n° 1, janvier 2016.
- « L'agriculture en montagne – évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles », *Agreste les dossiers*, n° 26, juillet 2015

Tourisme : Un moteur de développement pour les économies alpines

Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes forment des espaces de loisirs très attractifs pour des clientèles aussi bien locales qu'internationales. La fréquentation touristique, notamment celle liée aux sports d'hiver, génère des retombées économiques importantes dans l'espace nord-alpin. Les montagnes du Massif central et de la Drôme sont principalement visitées l'été, sous la forme de courts séjours. Malgré la moindre intensité des flux, le tourisme occupe une place de choix dans les territoires de moyenne montagne en contribuant au maintien de l'économie présenteielle. La réduction de l'enneigement et les nouvelles tendances de consommation obligent à repenser et diversifier l'offre touristique. En 2013, la présence des touristes génère, en zone montagne, plus de 68 600 emplois, soit 7,4 % de l'emploi total.

Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

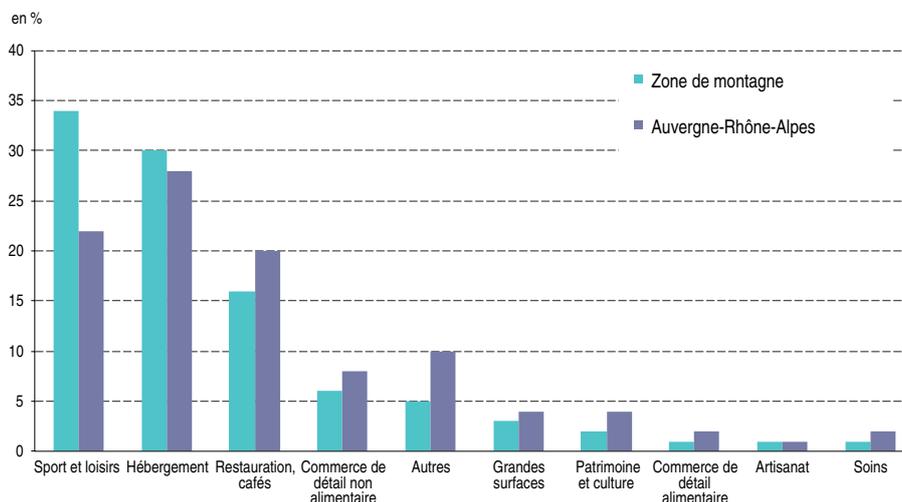
Des grands centres de ski de notoriété internationale aux petites stations familiales, des eaux thermales aux grands lacs, en passant par les parcs naturels et les sentiers de grandes randonnées, les zones montagneuses d'Auvergne-Rhône-Alpes ne manquent pas d'atouts touristiques. Si elles sont très fréquentées par les habitants de la région, elles attirent aussi de nombreux touristes français et étrangers. En 2015, les campings ont enregistré 5,8 millions de nuitées et les hôtels 9,6 millions, soit respectivement 53 % et 42 % des nuitées effectuées dans la région. La majorité des séjours touristiques s'effectuent cependant dans d'autres types d'hébergements : chez des amis, de la famille ou dans des résidences secondaires. Ces dernières constituent une large part de la capacité d'accueil en zone de montagne, avec plus de 1,9 million de lits. Les résidences secondaires représentent ainsi une très grande proportion des logements dans certaines communes alpines.

L'« or blanc », moteur économique des Alpes du nord

En 2013, plus de la moitié de la richesse touristique dégagée dans la région l'est dans les zones de montagne. Le secteur des sports et loisirs, qui regroupe essentiellement les remontées mécaniques, la location d'articles de sport et l'enseignement sportif, génère à lui seul plus du tiers de la richesse de ces zones (figure 1). Les sports de neige engendrent des retombées importantes aussi bien en termes de flux que d'emplois. Forte d'environ 170 stations, Auvergne-Rhône-Alpes possède en effet l'un des plus grands domaines skiables au monde. Plus de 80 % de la consommation nationale dans le secteur des remontées mécaniques s'effectue dans la région.

1 Un tiers de la richesse dégagée par le tourisme l'est dans le secteur du sport et loisirs

Part de chaque sous-secteur dans la richesse dégagée touristique



Source : Insee, Fichier économique enrichi 2013 (données estimées)

Le tourisme constitue un véritable moteur de développement économique pour les communes de l'arc alpin. Dans les zones touristiques de la Tarentaise et du Haut-Chablais, Giffre, Grand massif, plus de la moitié de la richesse dégagée par l'économie est imputable au tourisme contre 3,4 % en moyenne dans la région et 6,5 % dans l'ensemble des zones de montagne. Cette part est également élevée en Montagne Isère et dans le Massif du Mont-blanc (plus de 25 %). Très prisées en période hivernale, ces parties des massifs sont aussi largement visitées l'été. La présence de touristes y est donc non seulement plus forte, mais aussi plus étalée dans le temps que dans les zones de plus faible altitude. Les automobilistes, motards et cyclistes empruntent la mythique route Napoléon pour découvrir les paysages ou le patrimoine historique, tandis que la Grande traversée des Alpes, reliant les rives du

Léman à la côte méditerranéenne, offre des panoramas de choix aux randonneurs. Les montagnes alpines attirent aussi les adeptes d'alpinisme, de vol libre, de VTT ou encore d'activités aquatiques.

Entre enjeux environnementaux et nouvelles tendances de consommation : un secteur en pleine mutation

S'il reste le cœur de l'offre touristique des stations, le tourisme de neige doit aujourd'hui se moderniser et se renouveler dans un contexte de forte évolution.

Le marché des sports d'hiver s'est massivement développé dans les années 70 et 80, dans une période de forte croissance de la demande. Désormais, le potentiel de ce marché est plus limité (*pour en savoir plus*) et les attentes de la clientèle évoluent (*pour en savoir plus*). Les grands domaines

d'altitude sont confrontés à l'émergence de nouvelles destinations (Europe centrale, Russie...) et sont concurrencés par des pays aux infrastructures et aux techniques d'enneigement performantes, tels que l'Italie ou l'Autriche. Depuis plusieurs saisons, les stations d'Auvergne-Rhône-Alpes élargissent la palette de leurs prestations pour satisfaire des vacanciers en quête de diversité. Elles proposent des activités sportives et récréatives en complément du ski (promenade en raquettes, chiens de traîneaux...), développent leur offre dans le domaine du bien-être/détente (spa) ou la découverte du patrimoine.

Le changement climatique constitue un autre facteur de mutation majeur (*pour en savoir plus*). Le manque de neige fragilise l'avenir des stations de ski de basse et moyenne altitude, dont les outils de production et le parc d'hébergements vieillissent. Certaines voient leur rentabilité menacée et peinent à renouveler ou améliorer leurs aménagements. Une partie des stations de moyenne montagne investissent dans la neige de culture pour rester attractives auprès de leur clientèle, majoritairement familiale et de proximité. Cette pratique reste cependant controversée car elle exerce une pression sur la ressource en eau. D'autres veulent s'orienter vers un nouveau modèle économique moins dépendant de l'enneigement. Les acteurs du tourisme en moyenne montagne coordonnent ainsi leurs actions pour développer une offre touristique « quatre saisons » et se positionner sur les destinations de court séjour.

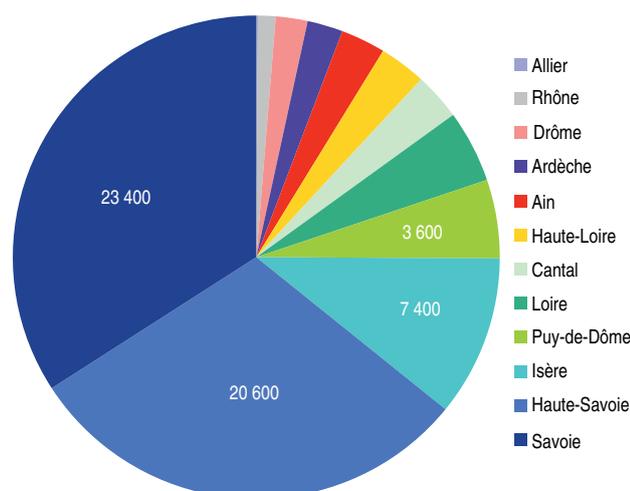
Un tourisme de plein air, principalement estival dans la moyenne montagne

En dehors de la haute montagne, la fréquentation a lieu essentiellement durant les mois d'été et le tourisme n'exerce pas de réel effet d'entraînement sur l'économie locale. Il pèse moins de 5 % de l'emploi dans l'ensemble des zones montagneuses du Massif central alors qu'il en représente 11 % en Haute-Savoie et le double en Savoie. Les montagnes de la Drôme (Vercors, Diois, Baronnies) se distinguent aussi par une part assez élevée (8 %).

Le Massif central est une destination privilégiée pour des courts séjours ou des vacances familiales qui s'organisent autour d'activités de pleine nature. La fréquentation y est assez diffuse sur les territoires et s'appuie essentiellement sur les résidences secondaires. Les curistes contribuent cependant à l'activité des

2 L'Isère et les deux Savoies concentrent les trois quarts des emplois touristiques

Répartition de l'emploi touristique en zone de montagne par département



Sources : Insee, Dads 2013 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2013

hôtels dans des villes comme le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Vals-les-Bains ou Chaudes-Aigues. Le tourisme « vert » est aussi la marque de l'Ardèche.

En bordure de la frontière suisse, les montagnes jurassiennes ouvrent sur la Grande traversée du Jura. Elles attirent des vacanciers en saison estivale, mais se prêtent également à la pratique du ski nordique (Haut-Bugey - Plateau de Retord). La présence des touristes y est assez régulière au cours de l'année. Divonne-les-Bains bénéficie d'une fréquentation hôtelière en tant que ville de tradition thermale. Elle constitue aussi une destination propice aux séjours d'affaires, du fait de sa proximité avec Genève.

Certains territoires de moyenne montagne cherchent à promouvoir une nouvelle forme de tourisme axée sur l'itinérance. Ce mode de vacances à étapes privilégiant l'hébergement à la nuitée permet une meilleure répartition de la fréquentation. Dans les communes menacées de dépeuplement, la présence de touristes constitue un enjeu fort pour l'économie locale. Leurs dépenses de consommation contribuent à maintenir des commerces et des services. Le tourisme est aussi perçu comme un moyen de diversifier le tissu économique local et de pallier le déclin des activités agricoles.

Plus de 7 % de l'emploi imputable au tourisme

Télesièges, restaurants, commerces, location de matériel, musées, les activités touristiques présentes en montagne créent des emplois et de l'activité dans de nombreux domaines.

Dans les zones de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes, la présence des touristes génère plus de 68 600 emplois directs en 2013. Le secteur du tourisme y représente ainsi 7,4 % de l'emploi total, soit 4 points de plus que dans le reste de la région. Cet emploi est concentré dans les zones bénéficiant d'une forte affluence hivernale. Ainsi, trois emplois touristiques sur quatre de la région sont situés en Savoie, Haute-Savoie et Isère (*figure 2*). Le profil des emplois touristiques dans les économies alpines traduit la double saisonnalité dont elles bénéficient. Le secteur des sports et loisirs arrive ainsi en tête.

Il est aussi la première source d'emploi touristique dans les montagnes du Haut-Jura (34 %), situées aux portes de Genève. Mais cette zone du département de l'Ain compte aussi une plus grande proportion d'emplois dans des activités comme les grandes surfaces et les commerces de détail non alimentaires, moins touristiques mais fréquentés par la clientèle suisse voisine. La restauration n'occupe en revanche qu'un emploi sur dix (contre 17 % dans l'ensemble des zones de montagne).

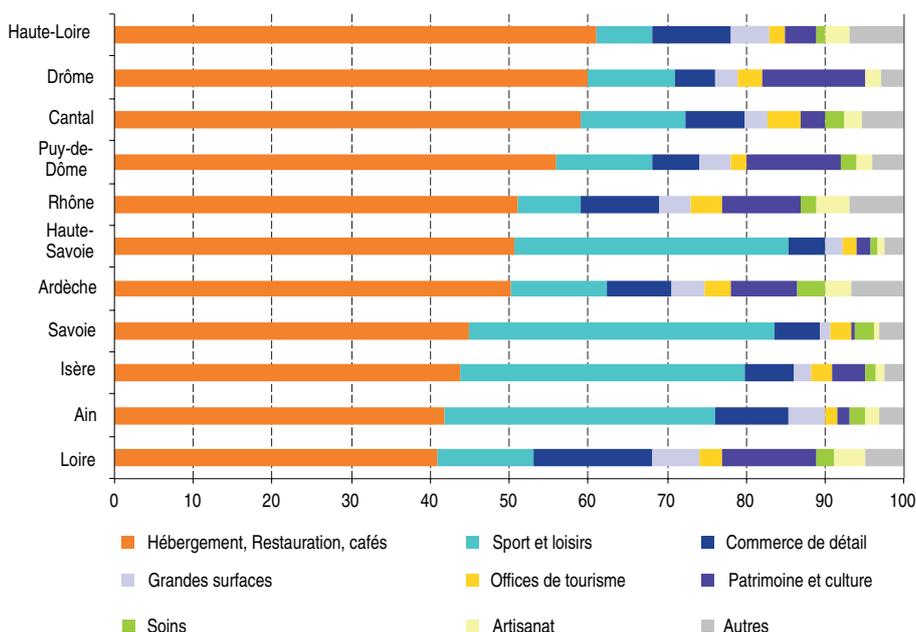
Dans le Massif central la fréquentation touristique génère plus d'emplois en hébergement-restauration que dans les autres secteurs d'activité (*figure 3*). Le moindre poids des activités liées à la neige contribue aussi à renforcer celui des grandes surfaces et du commerce de détail non alimentaire. Les zones de montagne de la Loire et du Puy-de-Dôme se distinguent par l'importance relative du tourisme lié au patrimoine et à la culture, du fait des nombreux musées présents à Saint-Étienne et de l'attractivité du site de Vulcania, où se rendent chaque année plus de 300 000 visiteurs.

Un secteur toujours créateur d'emplois

Entre 2009 et 2013, l'emploi touristique dans l'ensemble des zones de montagne de la région a augmenté de 2,1 %, soit nettement moins rapidement que dans le reste de la région (+ 7,4 %). L'emploi directement induit par le tourisme chute dans les zones de montagne ligériennes (- 23 %, soit un millier d'emplois) tandis qu'il est très dynamique dans celles de la Drôme (+ 19 %), de l'Ain (+ 16 %) et de l'Ardèche (+ 12 %). Entre ces deux extrêmes, la tendance est plutôt positive dans les Alpes du nord et à la stagnation dans l'ouest du Massif central. La zone de l'Ain tire profit de sa proximité avec la Suisse et l'agglomération genevoise. Le contexte de taux de change, particulièrement favorable à la clientèle frontalière, y stimule notamment la demande des commerces de détail. En Savoie, le nombre d'emplois liés aux soins (entretien corporel, thalassothérapie, soins de beauté, coiffure) a doublé pour satisfaire une demande croissante des usagers (+ 310 emplois). Les créations ont surtout été nombreuses dans les sports et loisirs (+ 8,1 % soit + 1 590 emplois sur la période). Ce secteur progresse dans presque tous les départements. ■

3 Dans le Massif central, plus de la moitié des emplois du tourisme relèvent de l'hébergement-restauration

Répartition de l'emploi touristique en zone de montagne par département (en %)



Note : données non significatives pour l'Allier
Sources : Insee, Dads 2013 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2013

Définitions

Emploi touristique

L'emploi touristique estimé correspond aux emplois générés exclusivement par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur la zone. Les emplois indirects (emplois des fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc) ne sont pas pris en compte. On exclut ainsi la majorité des agences de voyage et des moyens de transports car s'ils permettent de se rendre sur un lieu touristique, ils ne sont pas une dépense sur la zone de réception.

Richesse dégagée

Elle permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone donnée. Comme pour l'emploi, la richesse dégagée touristique correspond à la richesse dégagée par la fréquentation touristique dans une zone géographique. Cet indicateur est calculé au niveau des établissements et est issu de la valeur ajoutée des entreprises. Il permet d'approcher le poids de l'activité économique sans disposer de la mesure directe. Cette notion de richesse n'est pas comparable au Produit intérieur brut (PIB) ; elle ne permet donc pas de calculer une part de l'activité touristique dans le PIB.

Pour en savoir plus

- « Une activité touristique fortement concentrée dans les zones de montagne », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 17, juillet 2016.
- « Auvergne-Rhône-Alpes - Les chiffres clés du tourisme », édition 2016
- « Economie du tourisme en Rhône-Alpes », observatoire régional du tourisme, septembre 2014
- « En Rhône-Alpes, le tourisme dégage une richesse importante », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 2, juillet 2014.
- « Quel avenir pour les stations de moyenne montagne ? », Pour la Montagne, ANEM, janvier 2013.
- « Tourisme de montagne », dossier documentaire, Région Rhône-Alpes, mars 2011
- « Attractivité des stations de sports d'hiver : reconquête des clientèles et compétitivité internationale », Rapport au Premier Ministre, Vincent Rolland - Député de Savoie, décembre 2006

Conditions d'emploi : Travail indépendant ou saisonnier, pluriactivité : des formes d'emploi plus répandues dans les milieux montagnards

L'emploi en zone montagne présente une forte saisonnalité, tout particulièrement dans les secteurs liés au tourisme. Sur un an, les employeurs en montagne ont recruté des travailleurs saisonniers à hauteur de 21 800 équivalents temps plein. Les besoins supplémentaires en main-d'œuvre sont surtout importants durant les mois d'hiver, au cœur des stations. La moyenne montagne enregistre un pic d'activité plus modeste en été. Les emplois courts accroissent les risques de précarité, obligeant certains actifs à cumuler plusieurs activités professionnelles. Le poids des non-salariés est particulièrement important dans les territoires montagnards, du fait de la prégnance de l'agriculture.

Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

En montagne plus qu'ailleurs, la nature et l'intensité de l'activité économique varient au cours de l'année, nécessitant un renfort temporaire de main-d'œuvre à diverses périodes. Ces besoins sont surtout liés au tourisme et, dans une moindre mesure, aux cycles de production de l'agriculture. Ils surviennent aussi ponctuellement dans d'autres secteurs, pour remplacer des salariés en congés ou répondre à une forte demande, en période de Noël par exemple.

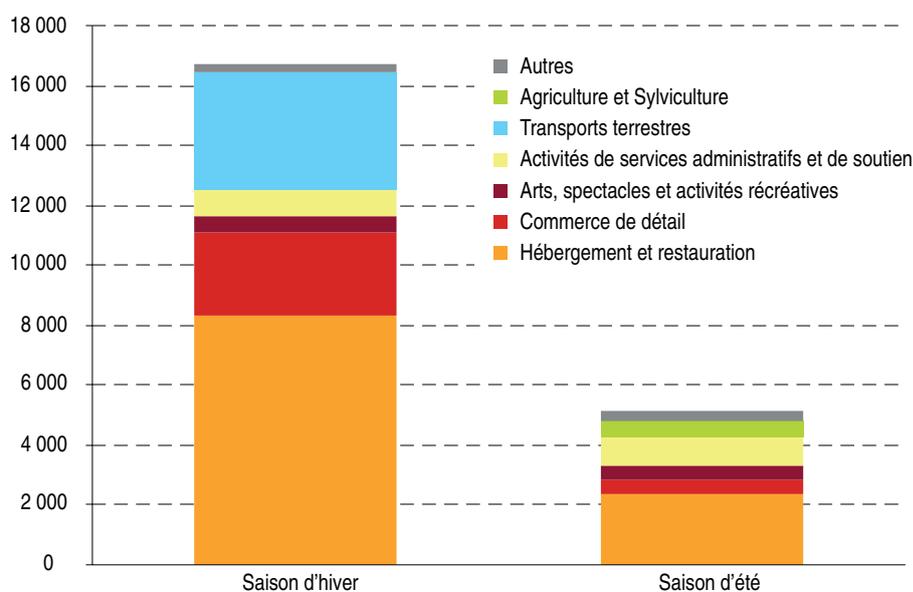
Sur la période de novembre 2012 à octobre 2013, quelque 142 600 contrats salariés ont permis de répondre à l'accroissement saisonnier de l'activité dans les zones de montagne de la région. Le cumul du nombre d'heures associées à ces contrats ne représente toutefois que l'équivalent de 21 800 emplois à temps plein (ETP) sur l'année, soit 2,9 % des emplois (ETP) en zones de montagne, certains contrats étant conclus pour des durées très courtes. Les trois quarts de ce volume annuel d'emploi ont été mobilisés durant la saison d'hiver (les mois de novembre à avril).

De nombreux travailleurs temporaires mobilisés pour la saison d'hiver dans les Alpes

La saison d'hiver 2012-2013 a généré 16 700 emplois ETP dans les communes de montagne des Alpes, pour quelques centaines seulement dans le Massif central et le Jura. Chaque année, de nombreux touristes viennent pratiquer des sports de neige dans les Alpes françaises. En période hivernale, la population de certaines communes de l'est de la région double, voire davantage. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont les plus gros utilisateurs de main-d'œuvre saisonnière. Ils concentrent

1 Un recours important aux contrats saisonniers dans l'hébergement et la restauration

Répartition des emplois saisonniers (ETP) selon la saison en zone montagne



Note : Les dates de début et de fin de saison ont été déterminées pour chaque des secteurs d'activité et des zones géographiques étudiées (massifs). Pour la plupart des secteurs, la saison d'hiver recouvre tout ou partie des mois de novembre à avril et la saison d'été tout ou partie des mois d'avril à octobre.

Sources : Insee, DADS 2012 et 2013

à eux seuls la moitié du volume d'emploi saisonnier utilisé de novembre à avril (8 300 emplois ETP) (figure 1). Un autre quart des besoins émane du secteur des transports, principalement dans le domaine des remontées mécaniques. Les activités de transport de voyageurs emploient aussi des travailleurs à la saison, pour assurer la liaison entre les gares/aéroports et les lieux de séjour par exemple. Le commerce doit également recruter du personnel supplémentaire pour répondre à la demande locale. En zone de montagne, près de 15 % des ETP de la saison d'hiver sont offerts dans ce secteur, qui inclut notamment la vente d'articles de sport.

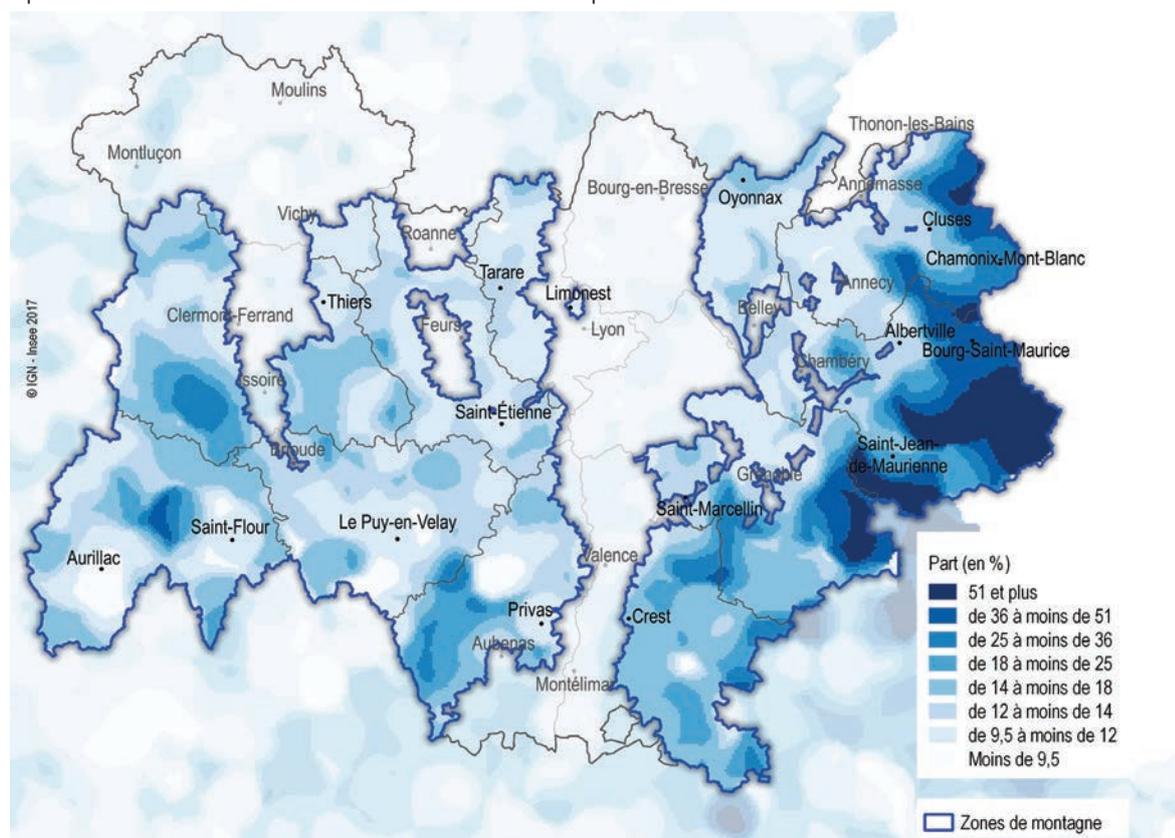
Celle-ci est souvent couplée aux activités de location, comme celle de skis et d'autres matériels de glisse. La saisonnalité hivernale concerne aussi des métiers du secteur des arts, spectacles et activités récréatives, comme les encadrants de sports et loisirs (catégorie dans laquelle on retrouve une partie des moniteurs de ski).

Une saisonnalité surtout estivale en moyenne montagne

En dehors des massifs d'altitude, les besoins en main-d'œuvre saisonnière s'étalent principalement sur une période de juin à

2 Une part importante de contrats courts dans les montagnes des Alpes et de l'Ardèche

Part des emplois en contrat à durée déterminée ou en intérim dans l'emploi salarié



Source : Insee, Recensement de la population 2013

octobre¹, avec un pic d'activité en juillet et août. Ils correspondent, surtout, à de faibles volumes de travail. Ainsi, les 77 500 contrats temporaires enregistrés au cours des mois d'avril à octobre 2013 en zone montagne représentent à peine 5 120 équivalents temps plein annuels. Ce volume d'emploi est proportionnellement plus élevé dans les Alpes, où la fréquentation touristique estivale génère une activité plus importante, que dans les deux autres massifs.

En volume, les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont ceux qui emploient le plus de travailleurs saisonniers en été, suivis par les activités administratives et de soutien puis l'agriculture. Dans la Drôme et l'Isère, des ouvriers agricoles sont embauchés pour assurer la récolte des fruits. Les communes de montagne viticoles du Beaujolais ou du Diois recrutent, elles, durant la période des vendanges.

Dans les territoires de montagne du Massif central, le pic d'activité en période estivale a nécessité le recours à 34 500 contrats courts en 2013, équivalant à quelque 1 390 ETP. L'agriculture ainsi que les activités des arts, spectacles et activités récréatives

(métiers de guide touristique, de musée ou encadrant d'activités sportives) y génèrent proportionnellement plus d'emplois saisonniers que dans les zones alpines. Ces deux secteurs représentent respectivement 18 % et 16 % du volume de travail ETP en été.

Un statut et des conditions d'emploi plus précaires

Les travailleurs occasionnels, comme les saisonniers, cumulent davantage de contrats à durée déterminée d'une année sur l'autre et ne disposent pas tous d'un travail régulier une fois la saison terminée. Dans les communes classées montagne, 15 % des salariés sont concernés par des contrats courts, contre 11 % dans les communes hors zone de montagne. Parmi eux, 13 % travaillent en contrat à durée déterminée et 2 % en intérim. Dans la partie des Alpes située en zone montagne, cette part est encore plus importante (18 %) (figure 2). Toutefois, parmi ces salariés en contrat court, deux sur trois travaillent à temps complet. Ces derniers sont majoritairement des saisonniers du tourisme avec des missions s'étalant sur des

périodes de travail plus longues que dans les autres massifs et des journées aux amplitudes horaires importantes.

D'autres types de précarité sont les marqueurs de ces emplois, comme celle liée au logement. En haute montagne, de nombreux saisonniers ne parviennent pas à se loger en station où les loyers atteignent des montants prohibitifs. Ils descendent le plus souvent s'installer dans les communes de vallée. D'autres salariés optent pour la colocation, parfois dans de petites surfaces, ou plus rarement, se replient sur des habitats temporaires sans confort, tels que les mobile-home. Dans le Massif central et dans celui du Jura, les emplois de courte durée sont moins souvent de nature touristique. Les salariés en CDD travaillent aussi plus souvent à temps partiel qu'à temps complet.

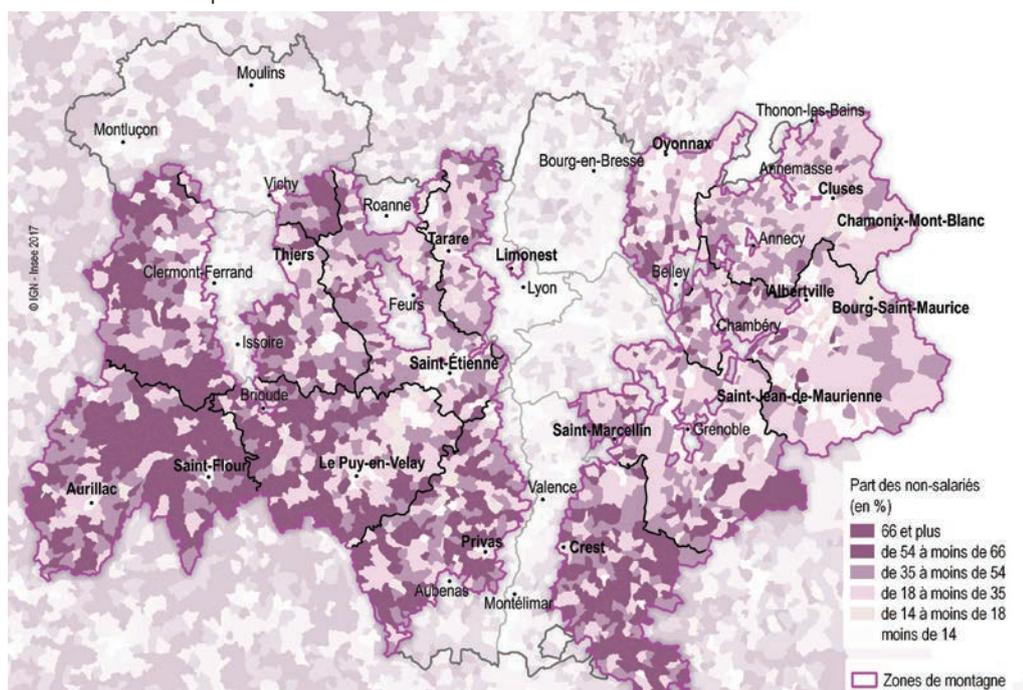
Cumuler plusieurs métiers ou activités est plus fréquent en haute-montagne

La pluriactivité est une pratique ancienne et inhérente aux économies de montagne. Historiquement, elle a été un moyen pour les hommes d'atténuer les contraintes induites par les milieux naturels, de remédier à la saisonnalité et à la modicité des revenus

¹ La durée et la période saisonnières varient en fonction de l'activité. Exemple : les vendanges vont s'étendre de septembre à fin octobre.

3 Les non-salariés nombreux dans le Massif central

Part des travailleurs non-salariés dans l'emploi total



Source : Insee, Recensement de la population 2013

montagnards. Ce mode d'organisation du travail consiste à combiner plusieurs activités professionnelles rémunérées (salariées ou non) au cours de l'année, de façon successive ou simultanée. Aujourd'hui encore, la pluriactivité relève bien souvent d'un impératif économique, permettant à ceux qui la pratiquent d'assurer une continuité de l'emploi et de sécuriser leurs revenus. Elle recouvre toute une palette de situations telles que salarié dans un restaurant d'altitude puis serveur en bord de mer quelques mois plus tard, moniteur de ski pendant la saison d'hiver et d'une colonie de vacances l'été, ou encore apiculteur et guide de montagne...

Lors du dernier recensement agricole, près de 8 600 chefs d'exploitation en commune de montagne déclaraient cumuler deux activités professionnelles, soit près d'un sur cinq. La pluriactivité agricole est surtout répandue dans les communes de montagne des Alpes

(Savoie et Isère surtout) car elle est favorisée par la double saisonnalité. Les conditions climatiques étant difficiles en haute montagne avec des hivers très longs, les agriculteurs exercent souvent une seconde activité professionnelle pendant la saison hivernale. Généralement, ils trouvent celle-ci sur place, dans les stations.

En montagne, près d'un travailleur sur six est non-salarié

Les emplois non-salariés prennent une place importante en zone de montagne. Ainsi en 2013, 158 400 emplois, soit 16,1 % des emplois des communes de montagne sont exercés par des non-salariés (figure 3). Cette part n'est que de 10,7 % dans le reste de la région où le tissu économique, relativement dense, est plus propice au salariat. Les exploitants agricoles, les artisans, les

commerçants ou encore les indépendants dans les métiers du sport et de l'animation constituent la majorité des emplois non-salariés en montagne. Dans les zones montagneuses de tradition agricole du Puy-de-Dôme, du Cantal et du Diois, un tiers des non-salariés relèvent de l'agriculture et au total, plus d'un cinquième de l'ensemble des emplois est occupé sous le statut d'indépendant.

La part des emplois non-salariés est aussi élevée dans les bassins touristiques d'altitude. Moniteurs et éducateurs sportifs, restaurateurs, petits détaillants ou artisans du bâtiment figurent parmi les formes de professions non-salariées les plus courantes. Entre 2008 et 2013, l'emploi non-salarié en zone montagne a augmenté de 5,3 %, limité par la poursuite du déclin agricole. Le nombre d'emplois non-salariés a progressé deux fois plus vite dans le reste de la région. ■

Méthodologie

Mesure de l'emploi saisonnier

Le code du travail ne prévoit pas de contrat dit « saisonnier ». Pour repérer l'emploi saisonnier, l'Insee a développé une méthode consistant à repérer les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité.

Pour une zone géographique, une « saison » est alors définie par un secteur d'activité, une date de début et une date de fin. Une activité est qualifiée saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (1^{er} quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur les deux années pour s'assurer de la récurrence des saisons. Les activités saisonnières retenues comportent un minimum de 150 postes sur son territoire afin de ne pas prendre en compte des activités marginales.

Le nombre d'emplois pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et celle de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

Pour la mesure de l'emploi saisonnier, le champ est celui de l'ensemble des emplois salariés. La source utilisée est celle des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) de 2012 et 2013. Les zones géographiques correspondent à celles de l'étude à savoir les zones de montagne déclinées par massifs. La détection de la saisonnalité s'est faite sur les secteurs A38 et A88 de la nomenclature d'activité Naf-rev2.

Industrie :

Des productions spécifiques et un ancrage très fort dans le sud du Jura

Les zones de montagne héritent d'une longue tradition industrielle liée à leurs ressources naturelles. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'activité métallurgique domine le paysage industriel montagnard. Ce secteur est celui qui occupe le plus grand nombre de salariés devant l'agroalimentaire et la plasturgie. Le travail du bois et la fabrication textile comptent aussi parmi les principaux traits de l'industrie de montagne même s'ils emploient de plus faibles effectifs. Certaines zones se démarquent par leur profil très ouvrier, comme les bassins de Thiers, d'Oyonnax ou la vallée de l'Arve où plus d'un tiers des salariés travaillent dans un établissement industriel. L'ouest du Massif central, peu industrialisé, contraste avec sa partie orientale. Les vallées alpines abritent de nombreuses usines dans des secteurs diversifiés.

Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

En 2013, 162 700 personnes travaillent dans l'industrie en zone de montagne. La part des emplois dans ce secteur n'est pas sensiblement plus élevée qu'en plaine (16,6 % contre 15,4 %), mais on n'y pratique pas les mêmes types d'activités.

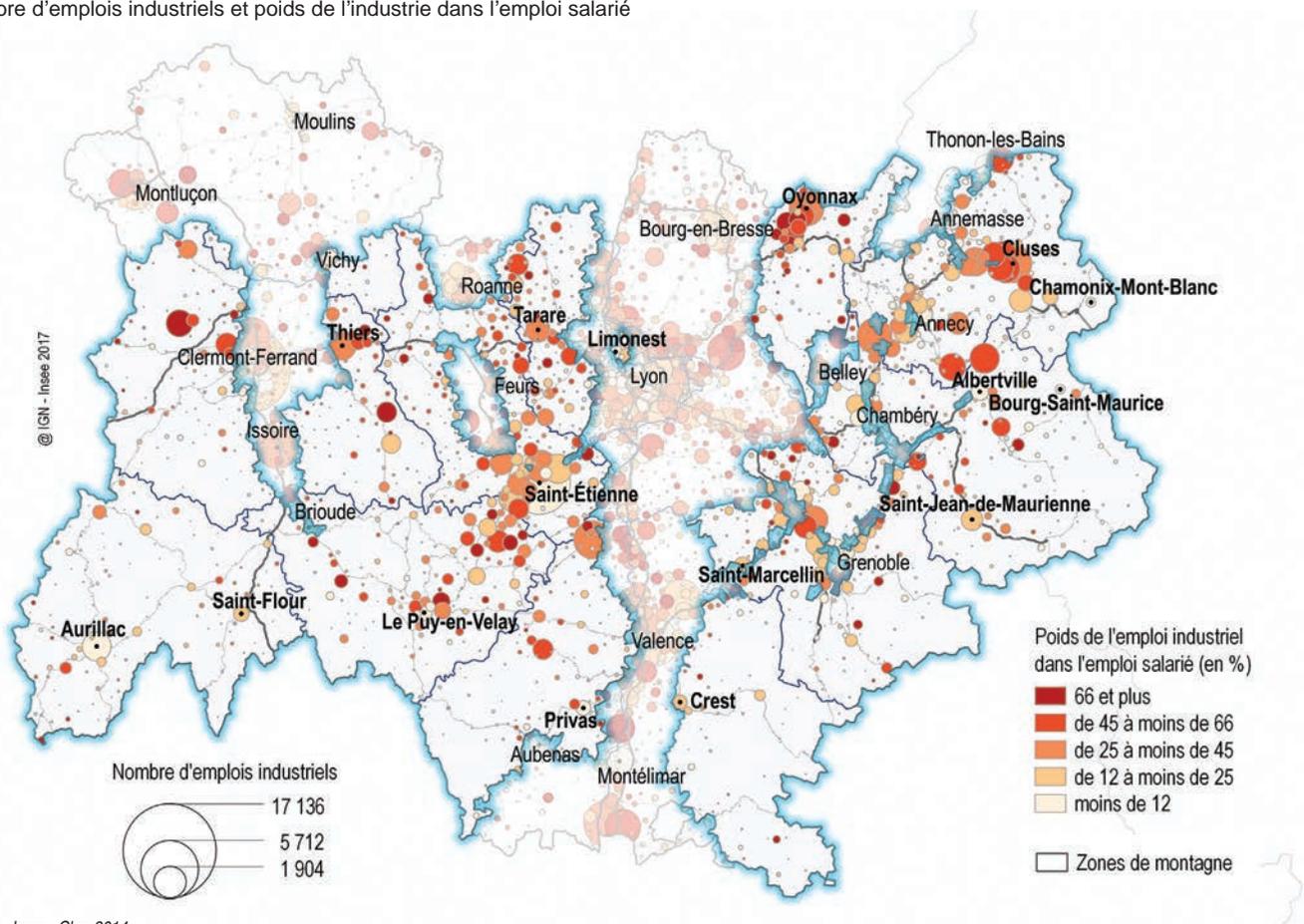
Historiquement, les territoires de montagne ont adossé leur développement industriel sur

l'abondance et la diversité de leurs ressources naturelles. Les bois locaux ont d'abord ouvert des débouchés aux scieries et aux papeteries. D'autres ont été valorisés dans des productions artisanales comme celle du peigne dans la région d'Oyonnax, savoir-faire qui évoluera par la suite vers la transformation des matières plastiques. En outre, les activités d'extraction ont permis de créer des emplois

dans les zones riches en minerais (Alleverd). Mais la montagne constitue surtout un puissant réservoir d'énergie hydraulique. Très tôt, la force motrice des rivières a été exploitée pour le travail des métaux (vallée de la Dore et de la Durolle) ou la production de papier-carton (autour d'Ambert). La révolution de la houille blanche (*pour en savoir plus*) a ensuite débouché sur l'industrialisation

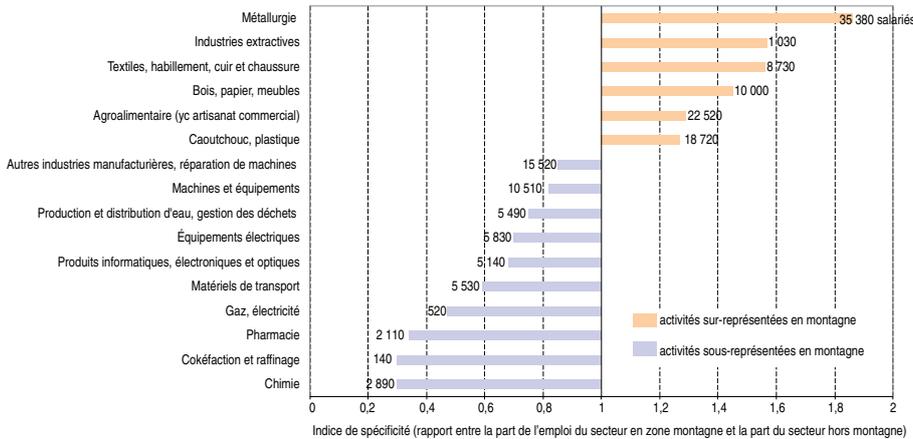
1 Une implantation de l'emploi industriel plus forte à l'est du Massif central et dans les Alpes

Nombre d'emplois industriels et poids de l'industrie dans l'emploi salarié



2 Un paysage industriel marqué par des industries historiques

Spécificité du tissu industriel en zone montagne comparativement au reste de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : Le secteur de la métallurgie et de la transformation des métaux présente une forte spécificité en zone de montagne. Il emploie 1,9 fois plus de salariés que dans les zones hors montagne (23,3 % des postes contre 12,5 %).

Source : Insee, Clap 2014

des vallées alpines (Romanche, Tarentaise, Maurienne...) qui ont vu naître les grandes usines d'électrochimie et d'électrometallurgie à la fin du XIX^e siècle. L'industrie a depuis fait face à de profonds bouleversements.

Une spécialisation très forte dans la métallurgie et la transformation des métaux

La métallurgie et la fabrication de produits métalliques sont un trait majeur de l'identité industrielle montagnarde en Auvergne-Rhône-Alpes (figure 2). Fin 2014, ces activités occupent à elles seules presque un quart des salariés industriels (35 400 soit 23,3 %) contre 12,5 % hors montagne. Les usines Tefal (implantées à Rumilly), Aubert & Duval (les Ancizes-Comps) et Ugitech (Ugine) comptent ainsi parmi les fleurons régionaux du secteur, regroupant chacune plus d'un millier de postes (figure 3). Mais de nombreuses autres unités de production œuvrent aussi dans le domaine métallurgique. Au début du siècle dernier, le déclin de l'industrie horlogère et l'apparition de nouveaux marchés ont favorisé l'essor du décolletage et de la mécanique de précision dans la vallée de l'Arve et autour de Cluses. Un vaste réseau de petites et moyennes entreprises y façonne aujourd'hui des pièces complexes pour l'industrie automobile, le domaine médical ou le secteur des télécommunications. Ces activités de sous-traitance sont très exposées à la concurrence internationale et obligent les entreprises à innover constamment. Le bassin stéphanois

emploie historiquement une main-d'œuvre importante dans le travail des métaux. Il s'agit aussi d'un savoir-faire reconnu depuis le XVI^e siècle dans la région de Thiers, qui assure une part importante de la fabrication coutelière française, ainsi que dans la vallée de la Maurienne, où l'aluminium continue d'être produit.

Textile, travail du bois, carrières... d'autres activités plus présentes en montagne

D'autres formes d'industries sont caractéristiques des territoires de montagne, comme les industries extractives (qui ne réunissent toutefois qu'un millier de salariés), la fabrication textile¹ ou le travail du bois². Ce dernier secteur occupe plus de 10 000 salariés. La transformation du bois est une activité très ancrée dans le Massif central, du Beaujolais jusqu'au nord-est de la Haute-Loire, ainsi qu'autour de Thiers et des Bois noirs, zone abondante en résineux. Le Haut-Bugey abrite également de nombreuses entreprises de première et seconde transformations. Dans les Alpes, la vallée du Grésivaudan conserve la forte tradition papetière qui a contribué à son industrialisation.

En montagne, seuls 5,8 % des salariés industriels travaillent dans la fabrication textile mais cette part est élevée comparativement au reste de la région (3,7 %). Cette production est très concentrée géographiquement : 88 % des postes concernés sont localisés dans le Massif central. On la retrouve au cœur d'un vaste réseau de petites et moyennes entreprises

dans la zone d'emploi de Saint-Étienne et sur une zone chevauchant les départements du Rhône et de la Loire, autour de Tarare. Les professionnels du secteur ont dû se diversifier et innover, dans un contexte de vive concurrence. De fait, certaines entreprises se sont spécialisées dans la fabrication d'articles à usage technique ou industriel et produisent aujourd'hui sur des marchés de niche. Sigvaris en périphérie stéphanoise, Chomarat en Ardèche ou encore Joubert dans la sous-préfecture d'Ambert comptent parmi les exemples de reconversions industrielles réussies.

Le milieu montagnard se prête en revanche assez mal à certaines installations industrielles. Les raffineries, par exemple, doivent stocker de gros volumes de produits et de matières premières. Leurs plates-formes s'implantent donc naturellement en périphérie des zones urbaines, proche des axes de transport et des grands bassins de consommation. Il en va de même des industries chimiques et pharmaceutiques, et des usines de production électrique, majoritairement concentrées dans le couloir rhodanien. Corrélativement, ces activités pèsent deux à trois fois moins dans l'emploi industriel des zones de montagne que dans le reste de la région.

L'agroalimentaire : des emplois nombreux, disséminés sur tout le territoire

La transformation des matières premières agricoles³ représente une activité majeure dans les zones de montagne de la région. Elle y regroupe ainsi 9,8 % de l'emploi salarié industriel et totalise 15 000 postes fin 2013⁴ si l'on exclut les activités de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie, à caractère artisanal ou commercial. L'agroalimentaire est ainsi le secteur industriel qui emploie les plus gros effectifs salariés après celui de la métallurgie et fabrication de produits métalliques et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Son ancrage territorial à proximité des zones de production concourt par ailleurs à la diversité et la stabilité du tissu économique. Les IAA créent de l'activité sur l'ensemble du territoire et contribuent donc à assurer une meilleure répartition de l'emploi industriel. À côté de quelques établissements de taille importante (Société des eaux de Volvic, SA Eaux minérales Evian, Brioches Pasquier, Fromagère de la Vallée de l'Ance, les Fromageries occitanes), un tissu dense composé d'un millier de petites unités de production maille les territoires de montagne.

¹ Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.

² Travail du bois, industries du papier et imprimerie.

³ Elle comprend principalement l'industrie des viandes, les boissons, les produits laitiers, la boulangerie et les pâtes, et les autres produits alimentaires.

⁴ Contre 22 500 postes en incluant l'artisanat commercial (soit l'ensemble du secteur « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac »).

3 En Haute-Savoie, de grosses industries dans des secteurs variés

Les principaux établissements industriels en zone montagne au 31 décembre 2014

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs salariés	Commune
TEFAL	Fabrication d'articles métalliques ménagers	1 500 à 1999	Rumilly (74)
AUBERT & DUVAL	Sidérurgie	1 000 à 1499	Les Ancizes-Comps (63)
IVECO FRANCE	Construction de véhicules automobiles	1 000 à 1499	Annonay (07)
UGITECH	Sidérurgie	1 000 à 1499	Ugine (73)
STAUBLI FAVERGES	Fabrication de machines pour les industries textiles	750 à 999	Faverges (74)
SA EAUX MINERALES EVIAN	Industrie des eaux de table	750 à 999	Publier (74)
SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC	Industrie des eaux de table	750 à 999	Volvic (63)
SANOFI CHIMIE	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	750 à 999	Vertolaye (63)
NTN-SNR ROULEMENTS	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	750 à 999	Seynod (74)
MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN	Fabrication et rechapage de pneumatiques	500 à 749	Blavozy (43)
AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	500 à 749	Sassenage (38)
ROCKWOOL FRANCE SAS	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	500 à 749	Saint-Éloy-les-Mines (63)
PERENE - DOMACTIS - DELPHY	Fabrication de meubles de cuisine	500 à 749	Thônes (74)
SOMFY SAS	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	500 à 749	Cluses (74)
SOCIETE FRANCAISE DETECTEURS INFRAROUGES	Fabrication de composants électroniques	500 à 749	Veurey-Voroize (38)
SIGVARIS	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	500 à 749	Saint-Just-Saint-Rambert (42)
TRIMET FRANCE	Métallurgie de l'aluminium	500 à 749	Saint-Jean-de-Maurienne (73)
CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES	Tissage	250 à 499	Le Cheylard (07)
CENTRE INGENIERIE HYDRAULIQUE	Production d'électricité	250 à 499	Le Bourget-du-Lac (73)

Note : géographie des communes au 01/01/2014.

Source : Insee, Clap 2014.

Ces établissements procurent des emplois de proximité dans des zones rurales peu propices à l'implantation d'autres types d'industrie et où les offres d'embauche sont souvent limitées.

Une densité industrielle plus ou moins forte selon les territoires

L'implantation de l'activité industrielle en montagne est variable selon les zones (figure 1). Le sud du massif jurassien présente un profil très industriel ; il héberge la plus forte concentration d'entreprises spécialisées dans la transformation des polymères en Europe. Fin 2014, 41 % des salariés de la zone d'emploi d'Oyonnax sont ainsi employés dans l'industrie. La Vallée de l'Arve (43 %) et Thiers (36 %), également marquées par le relief, comptent aussi parmi les zones d'emploi les plus industrialisées de la région. Outre leur très fort ancrage industriel, ces trois zones partagent pour caractéristique une spécialisation forte dans certaines activités, exposées de surcroît par de fortes restructurations. Celles-ci ont conduit à d'importantes pertes d'emploi dans ces trois zones entre 2008 et 2013 (de l'ordre de 15 %).

La géographie industrielle est très contrastée au sein des montagnes du Massif central. Dans l'est du massif ((bassins de l'Yssingelais et stéphanois, Ouest rhodanien), la présence industrielle est forte et diffuse. Elle repose sur

un tissu assez dense d'établissements. Elle est à l'inverse très faible dans le Cantal et les Monts Dore où l'agroalimentaire constitue l'activité industrielle dominante, pour ne pas dire exclusive, de beaucoup de communes rurales. Ces zones se positionnent en outre dans un environnement peu favorable en termes d'infrastructures de communication et de réseaux. Les établissements industriels sont de même peu présents dans l'Oisans et le sud de la Drôme.

Les Alpes du Nord disposent d'une industrie variée, composée de nombreuses filières. La fabrication de produits métalliques, de machines et d'équipements ainsi que celle d'équipements électriques, y sont nettement sur-représentées par rapport aux deux autres massifs. La zone alpine se distingue aussi la présence de productions spécifiques dérivées de la montagne, à la croisée du

tourisme et du sport telles que la fabrication de skis (Skis Dynastar SAS à Sallanches), la construction d'engins de damage et de remontées mécaniques (Poma à Voreppe). Dans de nombreuses communes de l'est de la région, la part de l'industrie dans l'emploi salarié est minorée par le poids des activités tertiaires liées au tourisme. Dans certains pôles urbains comme Aurillac, Saint-Étienne, le Puy-en-Velay ou Albertville, la sous-représentation de l'industrie traduit également une plus grande diversification de l'activité économique. La présence d'administrations contribue notamment à y renforcer le poids du tertiaire. ■

Pour en savoir plus

- « Industrie : mutation des emplois et des territoires », *Insee Auvergne-Rhône-Alpes* n° 34, mars 2017
- « L'industrie agroalimentaire régionale - IAA : quasiment tout à portée de main ? », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Analyses* n° 4, décembre 2016
- « L'industrie en Auvergne », *Insee Auvergne Dossier* n° 1, décembre 2015
- « Auvergne Rhône-Alpes : un tissu industriel varié », *Insee Flash Auvergne* n° 15, octobre 2015
- <http://fresques.ina.fr/rhone-alpes/parcours/0008/savoir-faire-industriels-et-organisation-sociale.html>

Développement économique et accessibilité : Une évolution d'emploi moins favorable dans les territoires de montagne

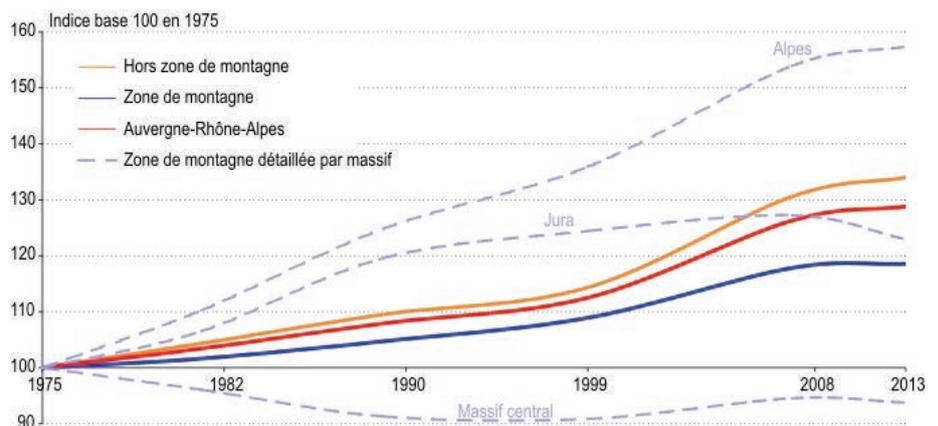
Depuis 1975, l'emploi en zone de montagne progresse deux fois moins vite que dans le reste de la région. Cet écart s'est creusé au cours des cinq dernières années. L'agriculture de montagne a continué de perdre des emplois, tandis que la crise de 2008-2009 a fragilisé les bassins industriels. La partie alpine, plus diversifiée et dynamisée par la proximité de grandes agglomérations se distingue ainsi des deux autres massifs où l'emploi recule sur la période récente. L'attractivité économique des zones de montagne repose largement sur leurs atouts naturels et résidentiels grâce auxquels elles peuvent capter les revenus de retraités, de touristes ou d'actifs travaillant dans les pôles urbains proches. À cet égard, le désenclavement et l'ouverture numérique constituent des enjeux forts pour la diversification économique de certaines parties du Massif central.

Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

En 2013, les zones de montagne regroupent 982 000 salariés et non-salariés, soit 31 % de l'emploi régional. Sur longue période, l'emploi augmente moins vite dans les communes de montagne que dans le reste de la région soit en moyenne de 0,4 % chaque année de 1975 à 2013, contre +0,8 %. Les écarts se sont accentués au début des années 2000, notamment depuis la crise. La croissance de l'emploi s'est ainsi limitée à +0,1 % par an entre 2008 et 2013, alors qu'elle a été de +0,5 % hors montagne (figure 1). Le ralentissement de l'activité économique mondiale intervenu à la mi-2008 a accéléré des tendances à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Les mutations industrielles et le déclin des activités agricoles ont particulièrement impacté l'économie montagnarde. De lourdes pertes d'emplois ont touché des secteurs-clés comme l'industrie textile (-24 %), celle du bois et du papier (-17 %), la fabrication de caoutchouc-plastique (-13 %) ou la métallurgie (-9,5 %). La composition du tissu productif n'explique pas à elle seule la plus faible augmentation de l'emploi. Dans une majorité de secteurs, cette dernière a été moins dynamique dans les zones de montagne qu'en dehors. Les effectifs ont par exemple progressé plus lentement dans la construction (+0,9 % contre +3,5 %), l'hébergement et la restauration (+4,1 % contre +9,5 %) ou le commerce (+0,2 % contre +1,8 %). Les activités tertiaires assurent toujours l'essentiel des créations d'emploi. Le vieillissement de la population induit en particulier des besoins importants dans l'hébergement médico-social et l'action sociale (+10 000 emplois en cinq ans), qui continueront à croître.

1 L'emploi ne suit pas la même dynamique selon les massifs

Évolution de l'emploi depuis 1975



Note : les évolutions ont été lissées entre les différentes dates de recensements
Source : Insee, Recensements de la population

Entre 2008 et 2013, l'emploi diminue dans les zones de montagne du Jura et du Massif central

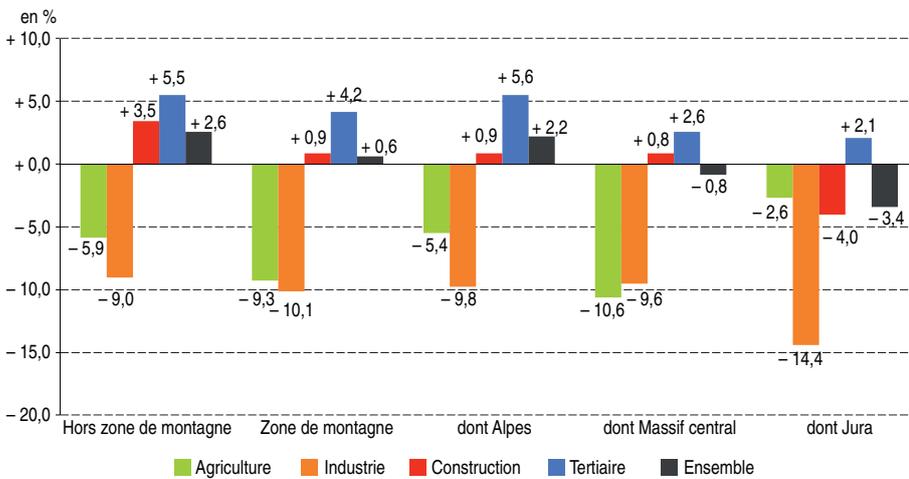
Les communes de montagne suivent des trajectoires d'emploi très différentes selon leur environnement géographique et le degré de diversification des activités économiques (figure 2). Fragilisées par leur assise productive, les zones de montagne du massif jurassien ont accusé d'importantes pertes d'emploi entre 2008 et 2013 (-3,4 %). L'industrie de cette zone se portait plutôt bien jusqu'au début des années 1990, avant de décroître régulièrement. Sur les cinq dernières années, elle a perdu 14 % de ses effectifs, soit environ 2 100 emplois. Plus d'un emploi sur quatre s'y exerce encore

au sein d'un établissement industriel. Les créations d'emploi dans le tertiaire n'ont pas suffi à compenser ces pertes, auxquelles s'ajoutent celles de la construction et de l'agriculture. À l'est du département de l'Ain, les communes proches de la Suisse connaissent une forte expansion économique et démographique.

Dans les zones montagneuses du Massif central, la baisse de l'emploi est un phénomène de plus longue date. Elle touche notamment de nombreuses communes rurales spécialisées dans l'élevage. Entre 1975 et 1999, la part des emplois dans le secteur de l'agriculture est passée de 20 % à 8,7 % (-59 600 emplois). L'emploi a aussi reculé dans la construction et surtout l'industrie (-54 200). Après une brève

2 Sur la période récente, l'emploi industriel et agricole baisse plus fortement dans les zones de montagne que dans le reste de la région

Évolution de l'emploi selon les secteurs d'activité dans les communes de montagne entre 2008 et 2013



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013

reprise au début des années 2000, il diminue de nouveau entre 2008 et 2013. Le secteur agricole, notamment, résiste moins bien que dans les deux autres massifs ces dernières années. Au total, les zones de montagne du Massif central ont perdu 30 000 emplois en quatre décennies. Le renouvellement de la main-d'œuvre constituera un enjeu fort pour l'avenir de ce territoire à la population relativement âgée. En 2013, 30 % des emplois y sont occupés par des personnes de plus de 50 ans soit respectivement 3 et 4 points de plus que dans les zones de

montagne des Alpes et du Jura. Les quatre préfectures, le Puy-en-Velay, Aurillac, Privas et Saint-Étienne ont perdu chacune entre 3,3 % et 4,4 % d'emplois sur la période 2008-2013 et souffrent corrélativement, d'une faible attractivité démographique.

Dans les Alpes, un développement économique insufflé par l'économie présentielle

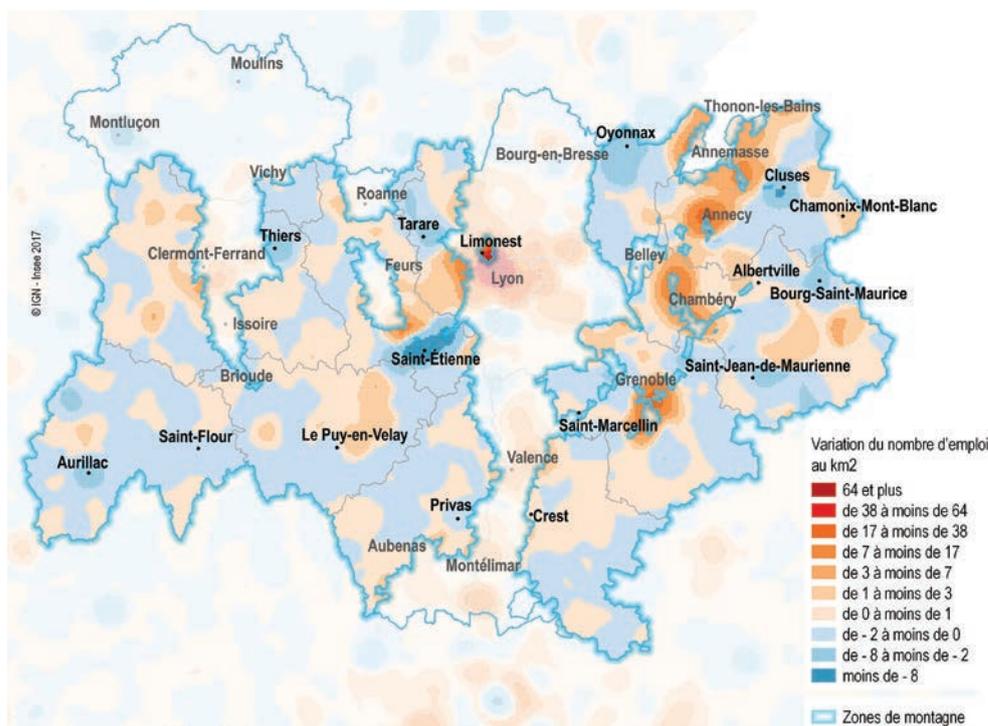
Prises dans leur ensemble, les communes de montagne des Alpes ont connu un

développement économique plus rapide que celles des autres massifs de la région. L'emploi y a progressé de +1,2 % par an en moyenne entre 1975 et 2013, contre respectivement -0,2 % et +0,5 % dans les zones de montagne du Massif central et celles du Jura. L'essor du tourisme et le dynamisme démographique du massif alpin ont stimulé le développement de l'économie présentielle. Entre 1975 et 2013, 161 000 emplois ont été créés dans des activités destinées à satisfaire les besoins des personnes présentes (résidents comme touristes) et désormais, 69 % des emplois dans les zones de montagne des Alpes sont de nature présentielle (contre 63 % dans les communes non classées en zone de montagne). Les communes du sillon alpin tirent profit du desserrement résidentiel et productif des grands centres d'activité économique et se démarquent par une croissance très dynamique (figure 3). Contamine-sur-Arve, proche d'Annemasse, ou en périphérie de Grenoble, Varce-Allières-et-Risset, Saint-Martin-d'Hères, La Tronche et Seyssinet-Pariset, ou encore Annecy le Vieux¹ connaissent ainsi les plus fortes augmentations d'emploi en volume sur la période récente. C'est aussi le cas du pôle tertiaire de Limonest au sein de la Métropole de Lyon. Les petites villes à vocation très industrielle comme Cluses ou Saint-Jean-de-Maurienne se trouvent à l'inverse dans une

¹ Classement au 31/12/2014 dans la géographie communale en vigueur à cette date.

3 De fortes augmentations d'emploi dans le sillon alpin

Variation du nombre d'emplois au km² entre 2008 et 2013



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013

situation économique plus difficile.

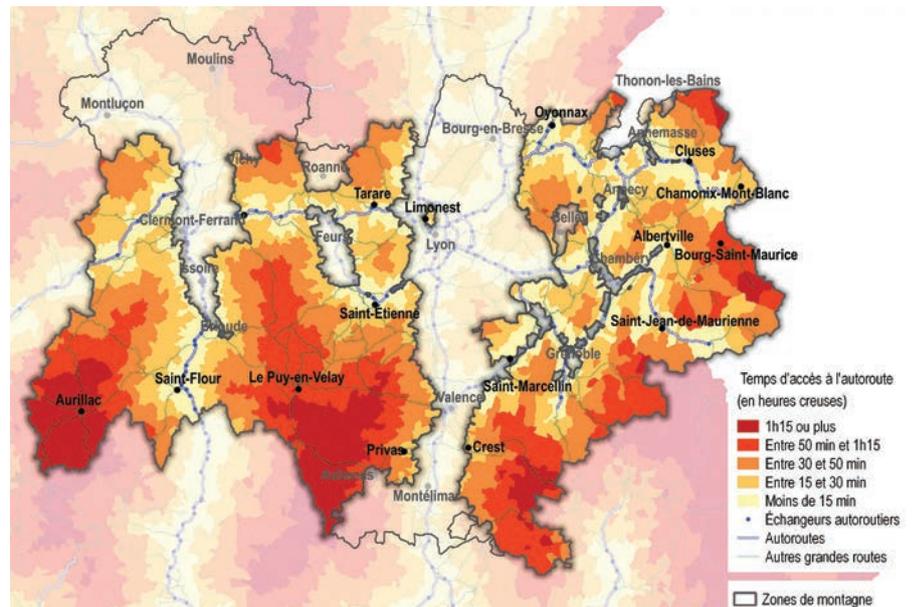
Des enjeux de désenclavement physique et numérique pour les montagnes auvergnates

Les grandes agglomérations disposent d'atouts qui leur permettent d'attirer de nouvelles activités ou de favoriser l'implantation d'entreprises. Dans les territoires de montagne, le développement économique local s'appuie davantage sur l'arrivée de nouvelles populations : l'accueil de retraités, de touristes ou encore d'actifs occupant un emploi en dehors du territoire (comme dans certaines communes du Genevois français où plus de la moitié des actifs travaillent de l'autre côté de la frontière). Cette attractivité « résidentielle » permet de capter des revenus qui, en étant dépensés localement, vont stimuler l'activité économique et soutenir par exemple l'emploi dans le commerce de détail, la construction ou les services de proximité.

La question de l'attractivité renvoie en partie à celle de l'accessibilité, et la situation des zones de montagne est très inégale de ce point de vue. Les conditions de mobilité sont plus difficiles dans le Massif central et le sud des Alpes. Dans ces communes, le temps de trajet moyen pour accéder à un échangeur autoroutier avoisine trois quarts d'heure (figure 4), contre 18 minutes dans les zones hors montagne. Le réseau ferroviaire reste de même peu développé, et le temps d'accès aux gares relativement long

4 Les zones montagneuses de l'Ardèche et du Cantal éloignées des grands axes autoroutiers

Temps d'accès à l'autoroute



Source : Insee, Distancier Metric

(dans les territoires de montagne ardéchois notamment), ce qui peut constituer un frein supplémentaire à l'implantation des entreprises. Aussi, les zones montagneuses du Massif central peinent à sortir de la spirale de l'enclavement, de la déprise démographique et économique. En 50 ans, elles ont perdu plus de 25 000 habitants, alors que celles du Jura et des Alpes et en ont gagné respectivement 60 000 et

565 000. Les vallées alpines sont, elles, desservies par un réseau d'infrastructures dense et s'articulant autour d'un maillage urbain resserré. L'accès au réseau 4G est bien développé dans les communes de haute montagne afin de garantir l'attractivité des stations, ainsi qu'autour du sillon alpin. ■

Définitions

Sphère présentielle et productive

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

Pour en savoir plus

- « Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines », Tomes 1, 2 et 3, Insee-Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes, 2015-2017.
- A. Genevard & B. Laclais, « Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne », juillet 2015.
- « Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifique (littoral et montagne) », volume n°1 synthèse des résultats, Datar, novembre 2011.
- « Atlas du Massif Central », Insee Auvergne les Dossiers, mars 2010.
- « L'avenir de la montagne : un développement équilibré dans un environnement préservé », rapport d'information, Sénat, Rapport d'information de M. J.-P. Aumoudry, n° 15 (2002-2003).

	Zones de montagne	Zones hors montagne	Auvergne-Rhône-Alpes
Territoire			
Nombre de communes*	2 526	1 658	4 184
Altitude moyenne (au chef-lieu, en mètres)	664	293	517
Part des territoires agricoles (en %)	38,1	68,0	47,9
Part de la forêt et espaces naturels (en %)	58,4	20,6	46,0
Part des surfaces artificialisées (en %)	3,0	9,8	5,2
Population			
Nombre d'habitants	2 769 400	4 988 200	7 757 600
Densité de population (hab/km2)	59,1	213,5	110,4
Part des communes très peu denses (en %)	41,4	13,1	30,2
Évolution annuelle de la population 2008-2013 (en moyenne) (en %)	+ 0,58	+ 0,91	+ 0,79
- due au solde naturel	+ 0,26	+ 0,55	+ 0,44
- due au solde apparent des entrées-sorties	+ 0,32	+ 0,36	+ 0,34
Part des 0-19 ans (en %)	24,3	24,9	24,7
Part des 65 ans et plus (en %)	18,8	17,3	17,8
Logements			
Nombre de logements	1 741 800	2 491 200	4 233 000
Part des résidences secondaires (en %)	22,1	3,1	10,9
Conditions de vie			
Niveau de vie médian (en euros)	20 730	20 730	20 730
Part de la population située à plus de 15 minutes d'une gare (en %)	29,8	9,9	17,0
Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans (en %)	75,1	73,9	74,3
Part des chômeurs dans la population active (en %)	9,9	12,3	11,5
Part des agriculteurs exploitants parmi les actifs de 15 ans et plus (en %)	2,7	0,9	1,5
Part des ouvriers parmi les actifs 15 ans et plus (en %)	24,4	21,8	22,7
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs 15 ans et plus (en %)	12,7	16,6	15,2
Part des actifs de moins de 35 ans titulaires d'un diplôme d'études supérieures (en %)	36,9	42,2	40,5
Économie-emploi			
Nombre d'emplois	982 000	2 185 800	3 167 800
<i>dont agriculture (en %)</i>	4,4	1,6	2,4
<i>dont industrie (en %)</i>	16,6	15,4	15,7
<i>dont construction (en %)</i>	8,4	6,8	7,3
<i>dont tertiaire (en %)</i>	70,6	76,2	74,6
Évolution du nombre d'emplois sur la période 1975-2013 (en %)			
Ensemble	+ 18,5	+ 34,0	+ 28,8
Agriculture	- 68,9	- 65,4	- 67,4
Industrie	- 40,2	- 41,8	- 41,3
Construction	+ 5,9	+ 1,9	+ 3,3
Tertiaire	+ 103,9	+ 106,0	+ 105,4
Part des activités présentes dans l'emploi (en %)	66,0	62,8	63,8
Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés	82,4	104,9	96,7
Part des actifs résidant et travaillant dans la même commune (en %)	33	25	28
Part des 50 ans ou plus dans l'emploi total (en %)	28,4	26,6	27,1
Part des non-salariés dans l'emploi total (en %)	16,1	10,7	12,3
Part des salariés en CDD ou intérim dans l'emploi total (en %)	12,5	10,1	10,8
Part des salariés à temps partiel dans l'emploi total (en %)	18,1	17,2	17,5
Nombre d'établissements (moyenne 2013-2015)	203 400	351 000	554 400
Taux de création (moyenne 2013-2015, en %)	11,9	14,0	13,2
Tourisme			
Taux de fonction touristique (nb de lits touristiques/100 hab)	78,9	11,9	35,8
Nombre de lits touristiques	2 185 500	591 800	2 777 300
<i>dont résidences secondaires (en %)</i>	88,2	65,3	83,4
<i>dont hôtels (en %)</i>	3,9	15,7	6,4
<i>dont campings (en %)</i>	7,9	19,0	10,2
Nombre d'emplois touristiques	68 645	68 995	137 641
Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)	7,4	3,1	3,4
Agriculture			
Nombre d'exploitations	37 100	25 600	62 700
<i>dont Otex** bovins (en %)</i>	50,4	19,1	37,7
Part des petites exploitations (en %)	44,1	41,5	43,0
Nombre d'actifs agricoles permanents	67 800	48 600	116 400
Part des chefs d'exploitation âgés de 60 ans ou plus (en %)	16,1	23,1	18,9

* Classement au 31/12/2014 dans la géographie communale en vigueur à cette date.

** Otex : Orientation technico-économique des exploitations

Sources :

Insee, Recensement de la population 2013

Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2013

Insee, BPE 2015 - Distançier Metric

Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) données définitives au 1^{er} janvier champ marchand non agricole (2013-2015)

Agreste, Recensement agricole 2010

Insee, Pôle de compétence tourisme données 2016

Insee, Dads 2013 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2013

Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012

MAAF 2014

Coordination Direction régionale de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes

Contribution Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes (Draaf), avec la participation de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes (Dirreccte)

Directeur de la publication Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef Sandra Bouvet

Auteurs Caroline Anguier, Anna Simon, Insee
Clotilde Meyronneinc, Benoît Fontaine, Draaf

Mise en page Agence Elixir, Besançon

Contact de presse Laure Héлары
04.78.63.26.96

Copyright Insee 2017
Retrouvez ce dossier sur le site www.insee.fr

Insee Dossier

Auvergne-Rhône-Alpes

L'économie des zones de montagne

Insee Dossier n° 1
Juin 2017

ISSN : en cours
ISBN : en cours

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :

Sandra Bouvet

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2017